



Icoagne

Lens

Chermignon

Montana

Randoagne

Mollens



PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL

Actualisation 2016

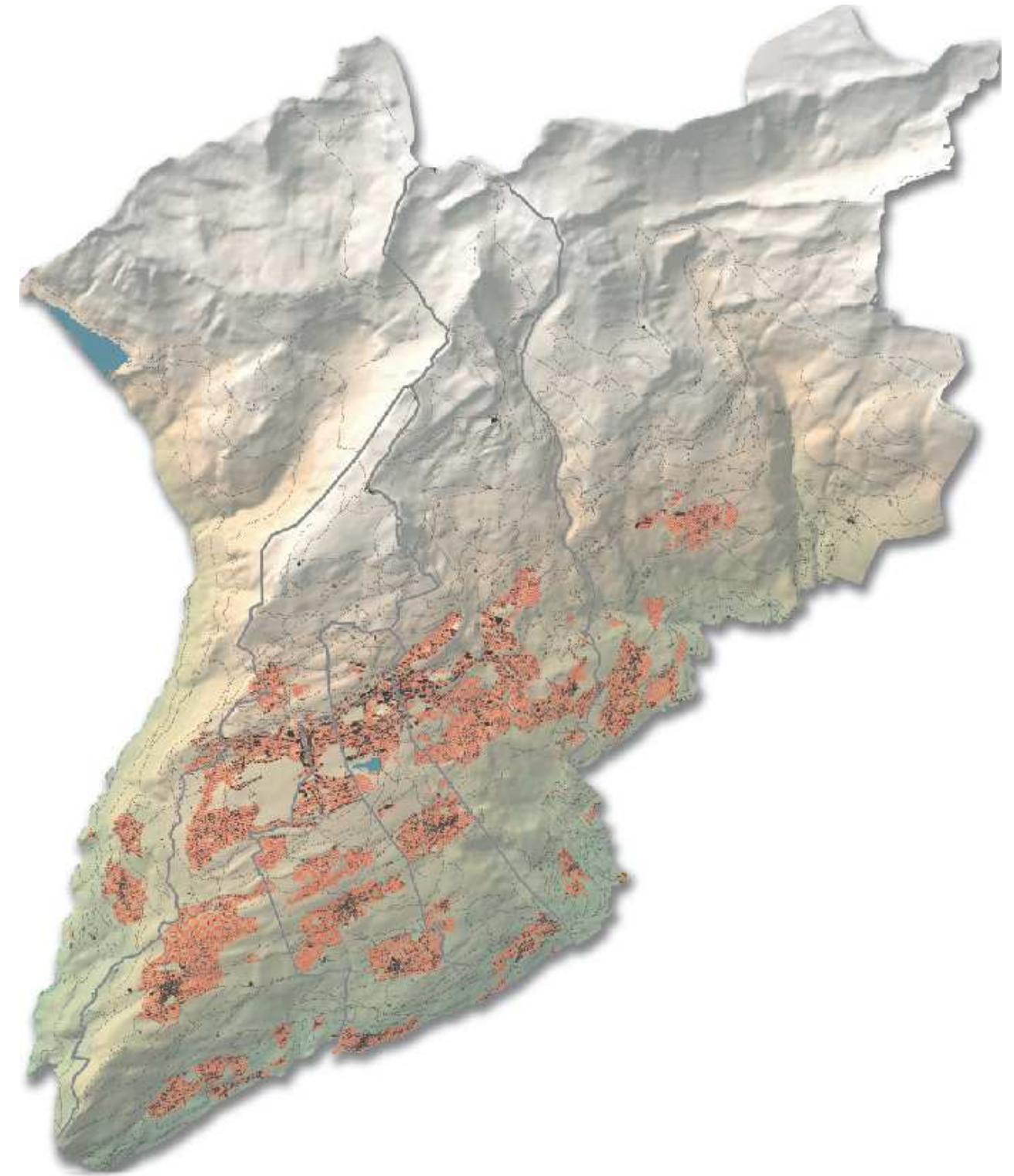




TABLE DES MATIÈRES

- **Programme de développement**

- Introduction
- Travaux exécutés : rappel et références
- Organigramme adopté en mai 2006, modifié en 2016

- **Infrastructures existantes**

- Description
- Programme d'exécution
- Réalisation
- Impacts
- Analyse et stratégie 2016
- Programme d'exécution 2016

- **Sites stratégiques - Infrastructures projetées**

- Description
- Concept général
- Programme d'exécution
- Réalisation
- Impacts
- Analyse et stratégie 2016
- Programme d'exécution 2016

- **Aménagement des centres - Urbanisme**

- Description
- Concept général
- Programme d'exécution
- Réalisation
- Impacts
- Analyse et stratégie 2016
- Programme d'exécution 2016

- **Aménagement des quartiers**

Domaine géré par la commission DeTerr

- **Energie**

Domaine géré par Crans-Montana Energie

- **Hébergement – Finances**

Domaine géré par la commission du tourisme



Programme de développement

1 INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les travaux exécutés dans le cadre du Plan Directeur intercommunal (PDi) et notamment des diverses **consultations** auprès des conseillères et conseillers communaux :

- **Été 2005 :**
Les six Conseils municipaux choisissent le **scénario d'un développement** favorisant clairement la mise en place des conditions cadres optimales pour le **tourisme** – activité clé à long terme pour le Haut-Plateau ;
- **Janvier 2006 :**
Les six Conseils municipaux se déterminent sur les **responsabilités** et les **priorités** qu'ils souhaiteront déléguer à un organe intercommunal (chapitre 2) ;
- **Mai 2006 :**
Les six Conseils municipaux adoptent le **programme d'application** du PDi ainsi que les **structures** à mettre en place pour assurer la réalisation des objectifs concrets ressortant du PDi et le suivi (*controlling*).

Les structures proposées constituent un régime de transition, jusqu'au moment où l'organe intercommunal, sa direction et ses employés assumeront les tâches de gestion intercommunale en relation avec le PDi.

Le PDi constitue ainsi la **feuille de route** pour le développement du Haut-Plateau, déterminant les aspects matériels et formels dans les domaines traités, tels que :

- Sites stratégiques – Infrastructures projetées : affectations des sites stratégiques clairement arrêtées, avec plans d'ensemble pour les sites de la Moubra et du Régent. Approche intercommunale pour ces deux sites englobant des infrastructures existantes à rénover et nouvelles, situés sur plusieurs communes ;
- Aménagement des centres – Urbanisme. groupe de suivi proposé, responsabilités arrêtées et priorités de gestion assignées ;
- Infrastructures existantes : priorité pour l'entretien, responsabilité et financement clairement arrêtés ;
- Aménagement des quartiers – Energie. inventaire des quartiers à fort potentiel de développement et mise en place d'un groupe pour élaborer les aspects formels pour leur aménagement ;
- Hébergement – Finances : zones réservées instaurées pour améliorer l'offre en logement pour les habitants à l'année et le financement des infrastructures et équipements du Haut-Plateau.

Dans les domaines « Sites stratégiques - Infrastructures projetées » et « Infrastructures existantes », la planification et la réalisation sont des tâches intercommunales, tandis que dans les autres domaines, seule la planification est assumée par l'organe intercommunal.

Feuille de route pour le Haut-Plateau

L'ensemble des objets retenus constitue la feuille de route proposée par le groupe de travail et adoptée par les six communes du Haut-Plateau. La concrétisation de ce **programme de développement** nécessite plusieurs conditions-cadre qui seront mises en place durant 2006, résumées sous la forme d'une **charte de collaboration** entre les six communes qui statue sur :

- la volonté de **coordonner les activités** qui ont des effets sur l'organisation du territoire et sur l'économie, en particulier la planification dans les domaines de l'urbanisme, des infrastructures existantes et projetées, de l'aménagement des quartiers et de l'énergie ;
- l'entente sur un **organe de gestion intercommunal** doté des ressources humaines et financières nécessaires ;
- la volonté de déléguer à cet organe intercommunal les **responsabilités et compétences** nécessaires (association des communes) ;
- la mise en place d'un **organigramme** clair réglant la répartition des responsabilités entre les organes de gestion communaux existants, et la structure intercommunale à mettre en place ;
- l'entente sur la **répartition des coûts d'investissements**, notamment pour les infrastructures sportives, de loisirs et touristiques à rénover et à mettre en place, étant admis que cette répartition tiendra compte des avantages que chaque commune retire de ces investissements (clé de répartition) ;
- l'application du **principe « profiteur-payeur »**, en particulier en ce qui concerne les propriétés de résidences secondaires et les infrastructures / équipements respectifs ;
- la détermination et l'acceptation d'un **arbitre neutre** pour régler les conflits relatifs à la gestion du Haut-Plateau.

En route vers l'intercommunalité...

Réuni la première fois le 24 août 2005, le groupe PDi a ensuite procédé à une radiographie de la station touristique de Crans-Montana. Lors des 15 séances du groupe de travail (12 conseillers délégués) et des multiples consultations des six Conseils municipaux qui ont suivi, il est clairement apparu que seule une gestion en commun, soutenue par l'ensemble des six communes, pouvait apporter des solutions durables aux problèmes structurels inventoriés, tant sur le plan économique que sur le plan urbanistique de la plus grande ville du Valais.



Programme de développement

2 TRAVAUX EXÉCUTÉS : RAPPEL ET RÉFÉRENCES

- 2004
- **Etudes de base** mettant en évidence l'évolution et le pronostic des conditions cadres pour les habitants à l'année du village et de la station, pour l'économie locale ainsi que pour les hôtes de passage et les propriétaires des résidences secondaires.
 - ▶ Selon le programme de travail du 30 septembre 2003
- Mai 2005
- **Rapport intermédiaire I** – rappel de l'audit socio-économique et proposition des 3 scénarii de développement privilégiant l'évolution des résidences secondaires ou plutôt le tourisme.
 - ▶ Rapport intermédiaire I du 18 mai 2005 (documents A4 ainsi que documents A3 pour toutes les illustrations et cartes)
- Juillet 2005
- Choix d'une orientation claire pour le Haut-Plateau en privilégiant le **tourisme** comme activité clé (consultation N° 1).

Août - décembre 2005

Le **groupe de travail du Plan Directeur intercommunal (PDi)** examine de manière détaillée les domaines significatifs en inventoriant les projets clés existants et projetés. Les conditions cadres pour la population, les hôtes et l'économie locale seront améliorées dans les domaines suivants :

- Hébergement – Finances ;
- Aménagement des centres – Urbanisme ;
- Infrastructures existantes ;
- Sites stratégiques – Infrastructures projetées ;
- Aménagement des quartiers - Energie.

7 décembre 2005

Le **rapport intermédiaire II** résume clairement les propositions du groupe PDi dans l'ordre de priorité les éléments (projets d'infrastructures, espaces urbains, quartiers) inventoriés par domaine.

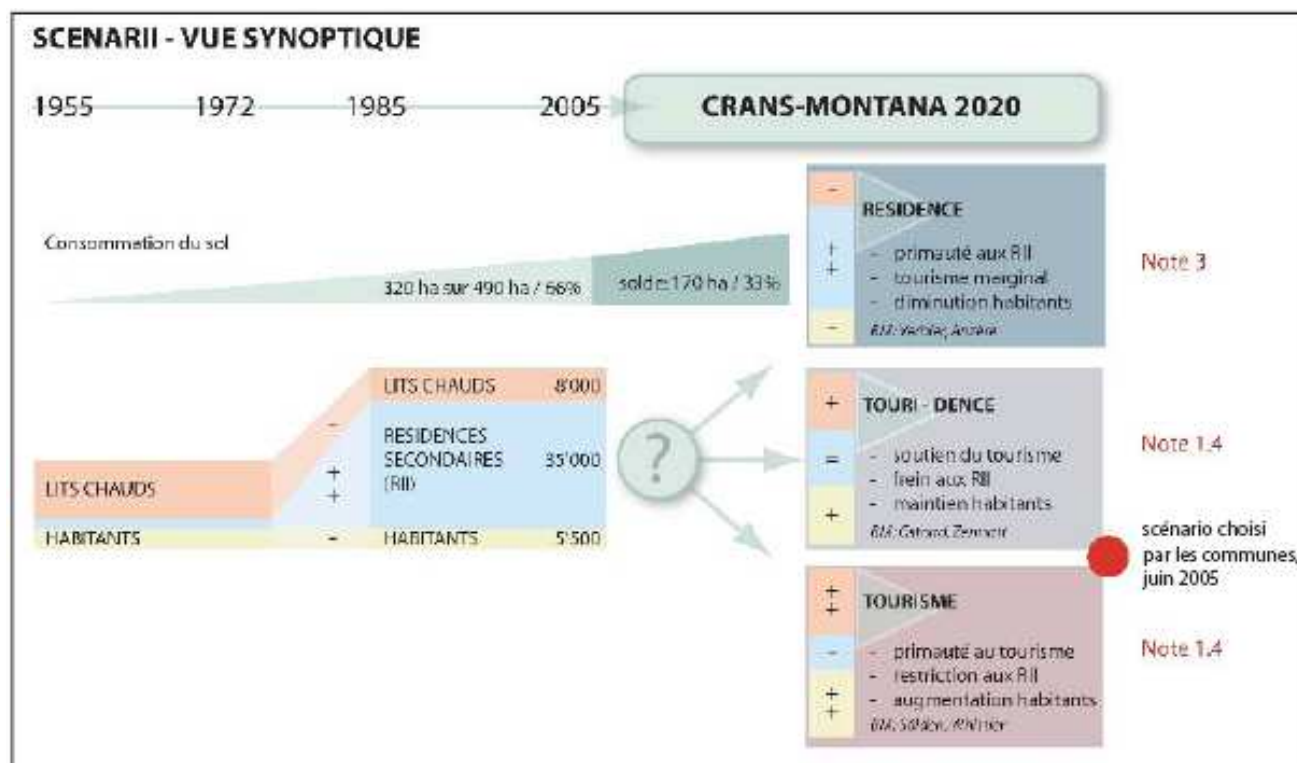
Adoption des principes de gestion dans les domaines de « Urbanisme », « Infrastructures / équipements » et « Aménagement du territoire ».

Le **partage des responsabilités** entre les communes individuelles et un organe intercommunal à créer est soumis aux six communes pour examen et choix (consultation N° 2).

- ▶ Rapport intermédiaire II du 7 décembre 2005 : Analyses et programmes d'exécution par domaine
- ▶ Dossier de consultation des conseils communaux du 7 décembre 2005 : Examen des projets d'importance intercommunale prioritaires par domaine et du partage des responsabilités, remis au bureau arcalpin en janvier 2006

Le partage des responsabilités ressortant de la consultation prévoit de **charger l'organe intercommunal de la planification et de l'exécution** de l'entretien des infrastructures existantes et des infrastructures projetées (sites stratégiques).

Pour les domaines « Aménagement des centres – Urbanisme », « Hébergement – Finances » et « Aménagement des quartiers – Energie », il est proposé que les **principes d'aménagement** soient définis par les six communes d'un commun accord, mais que l'exécution et le financement des divers projets, en appliquant ces principes, appartiendront aux communes individuelles.





Programme de développement

19 avril 2006

Après avoir examiné plusieurs variantes, le groupe de travail PDi propose la mise en place de **structures de fonctionnement** afin de permettre l'application dans les meilleurs délais des recommandations ressortant du PDi. Un **organigramme** de fonctionnement, précisant les **tâches et objets à traiter** par domaine du PDi, et un **cahier des charges** pour chaque groupe de travail sont proposés lors de la consultation N° 3 auprès des six Conseils communaux.

- ▶ *Programme d'application du 19 avril 2006*
- ▶ *cf. Illustration à la page suivante*

Le contenu, les responsabilités, les priorités et le budget pour chaque domaine du PDi sont approuvés par les six Conseils.

2015/2016

La commission PDi décide d'actualiser le PDi 2006 en y intégrant l'ensemble des planifications et réalisations accomplies depuis la mise en place de l'ACCM.

La commission PDi s'est réunie lors de 15 séances et a inventorié les planifications achevées et en cours, ainsi que les réalisations en cours de chantier ou finies.

Il s'est avéré que l'ACCM a pu réaliser un nombre important d'infrastructures et d'aménagement des centres. Egalement grâce à une situation financière intéressante sur les communes, ces aménagements réalisés dépassent très clairement ce qui était attendu en 2006. L'ACCM a ainsi prouvé que la mise en place d'une structure de planification commune aux six communes a nettement accéléré et simplifié les procédures de planification, d'approbation et de réalisation.

Ensuite et concernant les années à venir, d'entente avec les présidents des autres commissions, la commission PDi a classé les infrastructures existantes, les infrastructures projetées et les aménagements urbanistiques selon l'ordre de leur priorité.

Ces inventaires constituent une véritable feuille de route pour la législature 2017 à 2020.

On peut déduire de ces inventaires que les objets d'investissement nécessitant un financement par les six communes sont en grande partie réalisés, sauf en ce qui concerne la mise en place des bains. La majeure partie des autres infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de la station touristique sont du ressort des privés. Pour un bon nombre de ces objets, les communes ont contribué au mieux à leur réalisation, en mettant en place les plans d'aménagement détaillé ou plans de quartier qui permettent au privé d'obtenir rapidement une autorisation de construire.

Dans le présent document figurent ces inventaires des objets réalisés et à réaliser, classés selon leur priorité.



Organigramme adopté en mai 2006, modifié en 2016

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL (PDI)

ACCM - Comité directeur

ACTUALISATION 2016

Commission PDI

Mise en place et suivi des commissions

Planification

| Hébergement / Finances | Aménagement des centres / Urbanisme | Infrastructures existantes | Sites stratégiques / Infrastructures projetées | Aménagement des quartiers / Cité de l'Énergie | | | | | | |
|---|-------------------------------------|---|--|---|------------------------------------|--------|---|--------------------------------------|--------------|--|
| H | U | I | S | Q E | | | | | | |
| PRIORITES 2016 | | | | | | | | | | |
| <p style="color: red;">Domaine géré par la commission du tourisme</p> | U 3 | Portes d'entrée de la station | Csite | I 301 | Moubra camping | ACCM | S 6 | Crans - Cry d'Er - Mérignou | PRI / Csite | <p style="color: red;">Aménagement des quartiers : géré par les communes et la commission DeTerr</p> <p style="color: red;">Énergie : domaine géré par Crans-Montana Énergie</p> |
| | U 4 | Lens - Régent et liaison piétonne sur Crans | Csite | I 256 | Sporting - Club-house | ACCM | S 8 | Colline du Parc | PRI / Csite | |
| | U 8 | Montana - La Moubra | Csite | I 304 | Ski de fond | ACCM | S 10 | Moubra Sud - les bains | ACCM | |
| | U 9 | Mollens - Aminona | Csite | I 305 | Plaine Morte - ski de fond | CMA SA | S 11 | Général Guisan | Csite | |
| | | | | I 306 | Aminona - ski | CMA SA | S 3 | Etang Long - Sud / Etang Long - Nord | Csite / ACCM | |
| | | | | I 207 | Aminona - luge | CMA SA | S 14 | Colline des Ecureuils | Csite | |
| | | | | I 307 | Domaine skiable - entretien en été | ACCM | S 19 | Aminona | PRI / Csite | |
| | | | | I 201 | Musée de Colombire | Csite | S 4 | Rhodania | PRI / Csite | |
| | | | | I 261 | Gestion eau | COM | S 50 | Les Zintres | PRI / Csite | |
| | | | | | | | S 51 | Cisalpin | PRI / Csite | |
| | | | | | | S 43 | Télécabine Aminona | PRI / Csite | | |
| | | | | | | S 42 | Liaisons domaines skiables et stations (Loèche, Lenk, Anzère) | ACCM / CMA SA | | |
| | | | | | | S 45 | Ski de fonds | ACCM | | |
| | | | | | | S 46 | Diversification offre été et hiver | ACCM | | |
| | | | | | | S 47 | Revouire - Ley de Sion | Csite | | |
| | | | | | | S 48 | Gestion de l'eau Lienne - Raspille | ACCM | | |

Responsable Commission promotion économique Commission mobilité - transports CME-CMTC Commission PDI Commission DeTerr - CM Énergie

Réalisation communale intercommunale intercommunale

Légende : ACCM : Association des communes de Crans-Montana
CMA SA : Remontées mécaniques Crans-Montana-Aminona
Csite : Commune site PRI : Privé
COM : communes





Membres des commissions PDi et DeTerr

COMMISSION PDI 2013 À 2016

- Lamon Claude-Gérard, Ministre
- Rey Jérémie, Président, président de la commission PDi
- Rey Pascal, Président de la commission DeTerr
- Mayor Jean-Michel
- Cordonier Bertrand
- Emery Eddy
- Berclaz François, Président de la commission circulation - transport
- Moix Daniel

Secrétaire :

- Rey-Robyr Marie-Jo

COMMISSION DETERR 2013 À 2016

- Rey Pascal, Président
- Mayor Jean-Michel
- Moren Thomas
- Morard Philippe
- Bagnoud Francis
- Vuistiner Florian
- Rey Jérémie
- Rey Jean-Stéphane
- Bonvin Jean-Marie
- Berclaz François
- Favre Blaise
- Clavien Rose Marie

Secrétaire :

- Rey-Robyr Marie-Jo



ACTUALISATION 2016

INFRASTRUCTURES EXISTANTES





Infrastructures existantes

1 DESCRIPTION

Diagnostic - Situation actuelle

La station de Crans-Montana jouit par tradition d'une image de « station de santé / de cure » voire de grand « Parc du Haut-Plateau ». Les activités de golf en été et de ski en hiver ont ensuite, au milieu du 20e siècle, permis de compléter cette image. Aujourd'hui, ces activités sont devenues des éléments identificateurs de la station, comme le témoigne le logo de Crans-Montana, porteur du label « Ski et Golf ».

Les activités sportives ainsi que celles de loisirs se sont avérées d'une importance primordiale pour le tourisme en station, mais également pour les habitants à l'année (en station et dans les villages) qui apprécient ces prestations avantageuses. Elles créent un cadre de vie de qualité élevée, où la montagne et la ville se rejoignent.

Les deux secteurs « ski et golf » de l'équipement sportif et touristique ont profité d'investissements réguliers et importants ces dernières décennies. Les « greens » du golf ainsi que le domaine skiable ont été entretenus et agrandis progressivement tout en suivant l'image directrice de la station.

Cependant, les conditions météorologiques et climatiques actuelles, le déclin de l'hôtellerie et l'augmentation du nombre de résidences secondaires ont révélé des lacunes prépondérantes dans l'offre de prestations en infrastructures et activités. Durant les 20 dernières années, les investissements visant essentiellement l'offre « Ski et Golf », n'ont pas été consentis en fonction des nouvelles tendances évoquées et d'un nouveau public cible, qualifié de tourisme de montagne douce.

Les quelques rares constructions nouvelles quant à elles ont été planifiées et réalisées sans grand souci de cohérence urbanistique et architecturale. L'adoption d'une politique très libérale de la part des autorités locales – soucieuses de croissance plutôt que de contrôle – a mené à un décalage entre la qualité des infrastructures du secteur « Ski et Golf » et celles répondant aux besoins en cas de mauvais temps ou d'un public cible changeant (familles, montagne douce, offre estivale accessible à tous, etc.). De nombreuses infrastructures existantes souffrent aujourd'hui d'une utilisation et/ou fréquentation insatisfaisante en raison de leur qualité médiocre ; d'autres infrastructures ne se sont jamais réalisées malgré une demande croissante, confirmée par les acteurs locaux du tourisme.

Jusqu'en 2005, les investissements par rapport aux équipements de Crans-Montana se faisaient toujours au niveau de chaque commune individuellement, sans réellement tenir compte de leur importance qui va bien au-delà des limites communales. Certaines rénovations nécessaires ou nouvelles implantations ont par conséquent été bloquées par un processus administratif, organisationnel et financier fastidieux et non-coordonné entre les six communes du Haut-Plateau.

Sur le plan de l'entretien en revanche, la mise en place de Crans-Montana Exploitation (CME) a amélioré la coopération et l'efficacité sur le terrain.

Perspectives d'évolution

La demande en infrastructures sportives, touristiques et de loisirs dépend directement de la structure d'hébergement et de la clientèle cible respective (influence réciproque). Le nombre d'hôtes de passage (hôtels, appartements loués) diminuant, les infrastructures principalement fréquentées par ces derniers (centre de congrès, centre équestre, musées, etc.) perdent en attractivité et baissent sensiblement leur niveau de qualité. Une augmentation de résidences secondaires entraîne également une fréquentation amoindrie des infrastructures destinées au tout public.

Problématique

Le manque d'alternatives de qualité au « Ski et Golf », notamment en cas de mauvais temps, engendre une perte d'attractivité de la station à moyen terme, pour la clientèle et pour les habitants à l'année, en particulier pour les jeunes gens. La création de centres conviviaux et attrayants constituant un des objectifs principaux pour redynamiser Crans-Montana, il importe d'offrir des lieux de rencontre, de partage d'activités et de récréation pour tous types d'utilisateurs. Les espaces publics dotés d'infrastructures sportives, touristiques et de loisirs constituent un instrument primordial de caractère intercommunal pour rassembler les gens et leur offrir un cadre de qualité élevée.

Dans cette perspective, il s'agit de garantir l'attractivité de la station, la détente et les loisirs pour les hôtes et les résidents à l'année en termes d'équipements. Par l'amélioration de l'offre existante, le marketing de la station est orienté en fonction de la capacité d'hébergement, des infrastructures et de la clientèle cible et répond à une demande précise.

Options / Démarches

Les infrastructures existantes ont été inventoriées et classées selon leur importance pour le Haut-Plateau et leur besoin de rénovation. Ainsi, les moyens alloués aux rénovations auront des effets ciblés.

Les entretiens menés avec les responsables de CME ont clairement confirmé l'ordre de priorité adopté, figurant sur les tableaux annexés.

Actualisation PDI 2015/16

Les inventaires des infrastructures existantes et de leurs besoins d'entretien ont été actualisés dans le cadre de la révision 2016 du PDI.

L'actualisation des inventaires a pu mettre en évidence les infrastructures ayant fait l'objet de rénovation depuis 2006 et celles qui nécessitent encore un effort de maintenance durant les prochaines années (cf. tableau dans les pages suivantes).

Les objectifs fixés en 2006, dans la première version du PDI, par rapport à l'entretien et au renouvellement des infrastructures, ont globalement été atteints. Les moyens consacrés dans l'entretien des infrastructures ont été plus importants que ce qui avait été pronostiqué par le premier PDI. La mise en place de l'ACCM et la situation financière favorable de certaines communes ont notamment permis d'investir d'importants montants dans la maintenance et le renouvellement des infrastructures touristiques.



Infrastructures existantes

D'importantes tâches de maintenance et de rénovation des infrastructures sont cependant encore à réaliser (cf. tableau dans les pages suivantes), notamment en ce qui concerne : l'aménagement du camping de la Moubra, la mise en place d'un club-house au Sporting, le réaménagement d'une piste de luge à l'Aminona, l'entretien estival du domaine skiable, l'aménagement du hameau de Colombire, la valorisation et la gestion du réseau d'eau potable dans le cadre du projet Lienne-Raspille.

- Résultats attendus
- L'entretien coordonné et intercommunal des infrastructures existantes et futures ;
 - Une offre en équipements sportifs et touristiques de qualité et parfaitement entretenue.

2 PROGRAMME D'EXECUTION

L'organe intercommunal ACCM planifie et réalise les travaux.

Chargé de mission L'ACCM par Crans-Montana Exploitation (CME) est chargé de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures existantes.

Responsabilité Les six communes, par l'ACCM et le comité directeur.

Objectifs

- **Assurer un entretien et une rénovation de qualité des infrastructures existantes.**

Marche à suivre Les travaux de CME comprennent :

- Examen et prise en compte des infrastructures à améliorer ou rénover ainsi que des objectifs formulés par la commission PDi et des projets en cours de réalisation ;
- Coordination avec les projets d'aménagement de sites stratégiques et/ou de nouvelles infrastructures (commission PDi et mobilité) ;
- Etablissement et études de variantes, avec estimations des coûts ;
- Détermination des investissements à réaliser et de leur ordre de priorité ;
- Organisation de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures existantes.

Coordination Les investissements importants (travaux de rénovation, d'amélioration ou d'agrandissement) concernant les infrastructures existantes sont à coordonner avec les infrastructures projetées dans le cadre de la planification des sites stratégiques.

Calendrier Maintenance et renouvellement permanents des infrastructures touristiques.

Financement Le financement de CME est assumé par l'ACCM.



Infrastructures existantes

3 RÉALISATION

Organe exécutif L'ACCM, par Crans-Montana Exploitation, est responsable du bon fonctionnement des infrastructures et équipements sportifs et touristiques de la station et ses alentours.

4 IMPACTS

Indicateurs de performance

- Qualité des infrastructures et de l'offre sportive et touristique globale ;
- Fonctionnement des infrastructures existantes ;
- Fréquentation des infrastructures ;
- Qualité de l'offre sportive et touristique par public cible ;
- Taux d'utilisation des équipements lors de manifestations et/ou événements ;
- Consommation d'énergie minimisée.

Impacts sur le Haut-Plateau

Une gestion coordonnée des infrastructures existantes permet de rationaliser les coûts et de maintenir une vision d'ensemble.
L'offre en infrastructures est présentée de manière globale, aspect essentiel du point de vue touristique et politique de communication.

Impacts par branches

Entreprises touristiques

- Offre touristique complète et de qualité pour que la station soit attractive et qu'elle attire une clientèle fidèle ;
- Augmentation du chiffre d'affaires touristiques dans les secteurs d'infrastructures fréquentées.

Communes

- Des infrastructures touristiques et sportives de qualité sont un atout pour la population locale : vie sportive, culturelle, etc. Elles rendent ainsi les communes plus attractives pour l'habitat à l'année ;
- Une gestion coordonnée des infrastructures permet des économies de moyens.

Crans-Montana Tourisme et Congrès – Remontées mécaniques

- Image améliorée et « de haut de gamme » attribuée à Crans-Montana.



Infrastructures existantes

ANALYSE ET STRATEGIE 2016

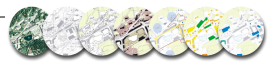
| Code | Objet | Activité(s) ou affectation actuelle(s) 2016 | Situation 2016 | Besoins de rénovation / investissement | | Plan d'action 2016 | Responsables (pour les priorités 3 et 2) |
|---------------|--|--|--|--|---------------------------|--|--|
| | | | | 3 : investissement - priorité | 2 : rénovation - souhaité | | |
| | | | | 2006 | 2016 | | |
| REGENT | | | | | | | |
| 252 | Le Régent - Congrès | Centre de congrès | - audit 'centre de congrès' conclut sur : (à compléter) - travaux de réfection en cours (... ..) pour un montant de Voir avec Claude-Gérard Lamon | 3 | 1 | | |
| 229 | Le Régent - Tennis | Tennis plein air, tennis couvert, squash | "-" | 3 | 1 | | |
| 255 | Le Régent - Parking | Parking et surface utilisée par les écoles et le centre de congrès | - PAD Les Ziers en force : prévoit parking souterrain - calendrier non déterminé | 1 | 1 | | |
| MOUBRA | | | | | | | |
| NOUV 301 | Moubra - camping | Camping utilisable jusqu'à aménagement du centre aqualoisir | - entretien du camping - recherche d'un nouveau site en cours par la commune de Montana | 2 | 3 | Recherche d'un nouveau site pour compenser la perte des terrains au cas d'aménagement des bains "aqualoisir". | ACCM |
| 216 | Moubra - Halle de Tennis - Mur de grimpe | Tennis plein air, tennis couvert, mur de grimpe, etc. | - terrains Meyer achetés par les communes - halle entretenue - équipement renouvelé : mur de grimpe - bureau d'accueil pour les grimpeurs projeté | 3 | 1 | | |
| NOUV 302 | Moubra - parc aventure | Activités dans les arbres (organisation privée) | - autorisation d'exploiter à vérifier - changement de société d'exploitation - extension souhaitée direction Ouest | 1 | 1 | | |
| 246 | Moubra - Tennis - Beachvolleyball | Beachvolleyball | - site réaménagé dans le cadre du projet aqualoisir | 1 | 1 | | |
| NOUV 303 | Moubra - paintball | | - souhait de continuer l'exploitation | 1 | 1 | | |
| GOLF | | | | | | | |
| 256 | Sporting - Club-house | Accueil Golf / Restaurant | - entretien du club house -> voir infrastructures projetées | 1 | 3 | Approbation du PAD intercommunal Sensibilisation du golf club sur la nécessité de rénover / reconstruire le club-house. | ACCM |

| Code | Objet | Activité(s) ou affectation actuelle(s) 2016 | Situation 2016 | Besoins de rénovation / investissement | | Plan d'action 2016 | Responsables (pour les priorités 3 et 2) |
|---|-------------------------------------|--|--|--|------|--|--|
| | | | | 3 : investissement - priorité | | | |
| | | | | 2 : rénovation - souhaité | | | |
| | | | | 1 : entretien - en ordre | | | |
| | | | | 2006 | 2016 | | |
| 260 | Casematte | Atelier Golf - CME | - réalisé (2008 : 2,5 mio) - projet d'atelier mécanique sur Montana, avec CMA | 2 | 2 | Mise en place d'un atelier pour les engins CMA SA afin de libérer et rendre plus attractif le domaine skiable en période estivale. | COMMUNE SITE |
| 223 | Golf Jack Nicklaus | Golf | | 1 | 1 | | |
| 233 | Golf Ballesteros | Golf (18 trous) | | 1 | 1 | | |
| 206 | Golf de Supercrans | Golf (9 trous) | - bâtiments en cours de réalisation sur une partie des terrains du golf | 1 | 1 | | |
| 230 | Golf hiver | Luge, snowtubing, Bibi-Park | - coordination avec driving range (performance centre) | 1 | 1 | | |
| 299 | Driving range - performance centre | | - réaffectation : réflexion en cours | 1 | 1 | | |
| DOMAINE SKIABLE - SKI DE FOND - etc. | | | | | | | |
| NOUV 304 | Ski de fond | | - offre restreinte de ski de fond | 2 | 3 | Augmentation de l'offre en itinéraires de ski de fond en tenant compte de l'âge moyen des hôtes. | ACCM |
| NOUV 305 | Plaine Morte - ski de fond | | - ski de fond Plaine Morte : à mettre en valeur - exploité par CMA SA | 2 | 3 | Rendre plus attractif et plus facilement accessible le domaine de ski de fond de la Plaine Morte. | CMA SA |
| NOUV 306 | Aminona | Ski | - en attente de la nouvelle TC | 1 | 3 | Assurer le renouvellement de la télécabine de concert avec la mise en place du Village Royal | CMA SA |
| 207 | Aminona | Luge | - en attente de la nouvelle TC (décision CMA) | 1 | 3 | Assurer l'accès au sommet de la piste de luge. | CMA SA |
| NOUV 307 | Domaine skiable - entretien en été | | - gestion suboptimale du domaine - adopter les principes pour la gestion (objets à ranger, halle pour ratracks, etc.) | 2 | 3 | Ranger les engins et nettoyer le domaine skiable pour assurer son attractivité comme domaine de randonnée en été. | ACCM |
| 250 | Crans - Aminona hiver | Ski de fond Plans-Mayens - Plumachit | - à examiner (gestion des croisements avec les pistes de ski) | 2 | 2 | Examiner un itinéraire sûr pour le ski de fond de mi-coteau. | ACCM |
| 249 | Moubra - Golf hiver | Ski de fond | - les vestiaires d'aqualoisir serviront également aux fondeurs | 2 | 2 | Assurer la mise en place de vestiaires pour les fondeurs dans le bâtiment "aqualoisir". | ACCM |
| 259 | Crans-Montana - Bella-Lui - Aminona | Itinéraire peaux de phoques | - vérifier avec CMA | 2 | 2 | Compléter les itinéraires de peau de phoques en site propre et les commercialiser. | CMA SA |
| 208 | L'Arnouva | Jardin des Neiges | - en attente de la décision CMA | 2 | 2 | Réaménager un jardin des neiges. | CMA SA |
| NOUV 308 | Concept hébergement - restauration | | - actualiser par tronçon du domaine skiable | 2 | 2 | Actualiser le concept pour garantir une offre optimale en buvettes, restaurants et hébergement dans le domaine skiable. | COMMUNE SITE |
| 309 | Ski de montée | Réseau de montées peaux de phoques dans le domaine | - en ordre pour Aminona - randonnée nocturne à mettre en valeur et à mieux commercialiser | 2 | 1 | | |

| Code | Objet | Activité(s) ou affectation actuelle(s) 2016 | Situation 2016 | Besoins de rénovation / investissement | | Plan d'action 2016 | Responsables (pour les priorités 3 et 2) |
|-------------------------------|---|--|---|--|------|--|--|
| | | | | 3 : investissement - priorité | | | |
| | | | | 2 : rénovation - souhaité | | | |
| | | | | 1 : entretien - en ordre | | | |
| | | | | 2006 | 2016 | | |
| 258 | Chetzeron | Station de départ | - PAD Mérignou en force - projet d'hôtel à l'étude - rénovation du parking à étudier (privé, forte connotation publique) | 2 | 1 | | |
| ETABLISSEMENTS SPORT | | | | | | | |
| 231 | Sporting été | Piscine, tennis plein air, pédalo | - piscine vétuste - abandon dès que aqualoisir réalisé | 1 | 1 | | |
| 248 | Sporting hiver | Curling / patinoire plein air | - patinoire artificielle sera fermée - patinoire naturelle sur le lac - karting électrique partie Est | 1 | 1 | | |
| 212 | Forum d'Ycoor été | Fun Park, jardin d'enfants | - refait dans le cadre du chantier - minigolf sera refait en dur (2017 - nouvelle surface) | 1 | 1 | | |
| 251 | Forum d'Ycoor hiver | Patinoire | - refait dans le cadre du chantier - hiver 15/16 : patinage, pas de hockey | 1 | 1 | | |
| NOUV 212 | Forum d'Ycoor - halle de curling | | - entretien - en été : patinoire | 1 | 1 | | |
| 213 | Manège de la Noble Contrée | Centre équestre | - centre équestre rénové - sentiers équestres : en ordre | 1 | 1 | | |
| MOBILITE DOUCE - RANDO | | | | | | | |
| NOUV 311 | Crans-Montana | Sentier du 100e | - contrôler, entretien | 1 | 2 | Assurer l'attractivité du sentier du 100e et le commercialiser. | ACCM |
| 257 | Moubra - Briesses - Miriougues - Général Guisan | Liaison entre les divers sites stratégiques par des sentiers pédestres mis en valeur | - liaison entre le lac de la Moubra et le lac Blanc à compléter (passage sur un terrain privé) - passage difficile (trop construit) : à examiner : MON-CHE | 2 | 2 | Assurer la liaison entre les sites de la Moubra et de Crans en passant par le lac Blanc. | Communes |
| 240 | Crans-Cry d'Er-Bella-Lui | Ski, raquettes, VTT, randonnée pédestre | - réseau VTT sera mis à l'enquête (Valrando) - snowpark | 1 | 1 | | |
| 241 | Montana-Cry d'Er-Bella-Lui | Ski, raquettes, VTT, randonnée pédestre | - selon plans Valrando | 1 | 1 | | |
| 243 | Aminona | Raquettes, VTT, randonnée pédestre | - à mettre en valeur en relation avec le parc naturel | 1 | 1 | | |
| 247 | Haut-Plateau | Réseau chemins pédestres | - en cours d'homologation - selon plans Valrando | 1 | 1 | | |
| NOUV 312 | | Sentiers équestres | - en voie d'homologation | 1 | 1 | | |
| 219 | 6 Communes + Venthône, Sierre | Parcours VTT, Bike Park | - en cours d'homologation - selon plans Valrando | 1 | 1 | | |
| 245 | Flanthey - Venthône | Parcours City Bike | - en ordre - plans Valrando | 1 | 1 | | |

| Code | Objet | Activité(s) ou affectation actuelle(s) 2016 | Situation 2016 | Besoins de rénovation / investissement | | Plan d'action 2016 | Responsables (pour les priorités 3 et 2) |
|---------------------------------|---------------------------|--|--|--|---|---|--|
| | | | | 3 : investissement - priorité | | | |
| | | | | 2 : rénovation - souhaité | | | |
| | | | | 1 : entretien - en ordre | | | |
| | | 2006 | 2016 | | | | |
| ETABLISSEMENTS CULTURELS | | | | | | | |
| 201 | Musée de Colombire | Musée | - hameau de Colombire - financé par l'ACCM - quelques places de parc à aménager - accès transport public à mettre en place - examiner accès carrossable payant - desserte par télécabine peu probable - mise en place de deux mayens (hébergement / info) | 2 | 3 | Assurer un accès au site autre que par voiture individuelle pour minimiser le besoin en places de parc. | COMMUNE SITE |
| 211 | Casino | | - bâtiment sera rénové | 3 | 1 | | |
| 238 | Bibliothèque | Bibliothèque | - rénovation en 2016 | 1 | 1 | | |
| 237 | Cinécran | Cinéma | | 1 | 1 | | |
| EAU - LACS - JEUX | | | | | | | |
| 261 | Gestion eau | Captage, stockage et distribution de l'eau | - projet intercommunal "Lienne-Raspille" -> voir infrastructures projetées | 3 | 3 | Projet "Lienne-Raspille" à mettre en place en collaboration avec les communes concernées, avec en priorité le renouvellement de la conduite du barrage de Tseuzier. | Communes |
| 214 | Lac Grenon | Pédalo, barques, école de voile | - ski nautique sur câble à l'étude | 1 | 2 | Gérer l'utilisation du lac. | ACCM |
| 218 | Moubra - Lac et rives été | Natation, pédalo, planche à voile, pêche, parcours Vita, camping, parcours mesurés | - PAD rives du lac en force : prévoit réaménagement du secteur plage en relation avec le centre aqualoisier > réglemente l'utilisation du lac (pêche, bateaux, etc.) - vestiaires, WC à refaire - accès à améliorer | 2 | 1 | | |
| 228 | Etang-Long | Jardin d'enfants | - à coordonner avec le nouveau parking souterrain - amélioré en 2015 | 1 | 1 | | |
| 215 | Lac Grenon | Jardin d'enfants | | 1 | 1 | | |
| 253 | Ehanoun | Jardin d'enfants, minigolf | - amélioré | 1 | 1 | | |
| FOOT | | | | | | | |
| NOUV 313 | | Terrains de foot | | 1 | 1 | | |
| 244 | Bluche | Football | - aménagements - mise en place de vestiaires | 1 | 2 | Mettre en place les vestiaires. | COMMUNE SITE |
| 217 | Moubra - Football | Football - surface artificielle - vestiaires, etc. | - gazon artificiel installé - vestiaires rénovés - gestion à revoir : clôturer ? - surfaces pour l'athlétisme à renouveler (pistes cendrées) | 1 | 1 | | |

activités essentiellement été
 activités essentiellement hiver



Infrastructures existantes

PROGRAMME D'EXÉCUTION

2016

EN ROUGE = priorité élevée 2016

REGENT

- 252 Le Régent - Congrès
- 229 Le Régent - Tennis
- 255 Le Régent - Parking

MOUBRA

- 301 Moubra - camping
- 216 Moubra - Halle de Tennis - Mur de grimpe
- 302 Moubra - parc aventure
- 246 Moubra - Tennis - Beachvolleyball
- 303 Moubra - paintball

GOLF

- 256 Sporting - Club-house
- 260 Casematte
- 223 Golf Jack Nicklaus
- 233 Golf Ballesteros
- 206 Golf de Supercrans
- 230 Golf hiver
- 299 Driving range - performance centre

DOMAINE SKIABLE - SKI DE FOND - etc.

- 304 Ski de fond
- 305 Plaine Morte - ski de fond
- 306 Aminona - ski
- 207 Aminona - luge
- 307 Domaine skiable - entretien en été
- 250 Crans - Aminona hiver
- 249 Moubra - Golf hiver
- 259 Crans-Montana - Bella-Lui - Aminona
- 208 L'Arnouva
- 308 Concept hébergement - restauration
- 309 Ski de montée
- 258 Chetzeron

ETABLISSEMENTS SPORT

- 231 Sporting été
- 248 Sporting hiver
- 212 Forum d'Ycoor été
- 251 Forum d'Ycoor hiver
- 310 Forum d'Ycoor - halle de curling
- 213 Manège de la Noble Contrée

MOBILITE DOUCE - RANDO

- 311 Crans-Montana - Sentier du 100e
- 257 Moubra - Briesses - Miriougues - Général Guisan
- 240 Crans-Cry d'Er-Bella-Lui
- 241 Montana-Cry d'Er-Bella-Lui
- 243 Aminona
- 247 Haut-Plateau - Réseau ch. pédestres
- 312 Sentiers équestres
- 219 6 Communes + Venthône, Siere
- 245 Flanthey - Venthône

ETABLISSEMENTS CULTURELS

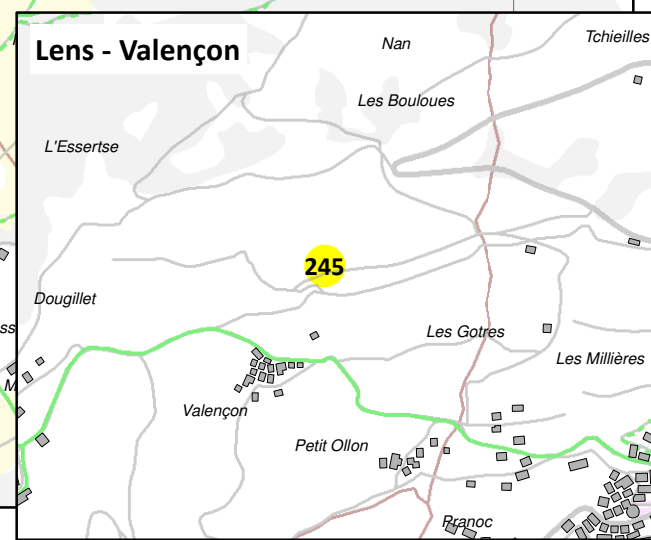
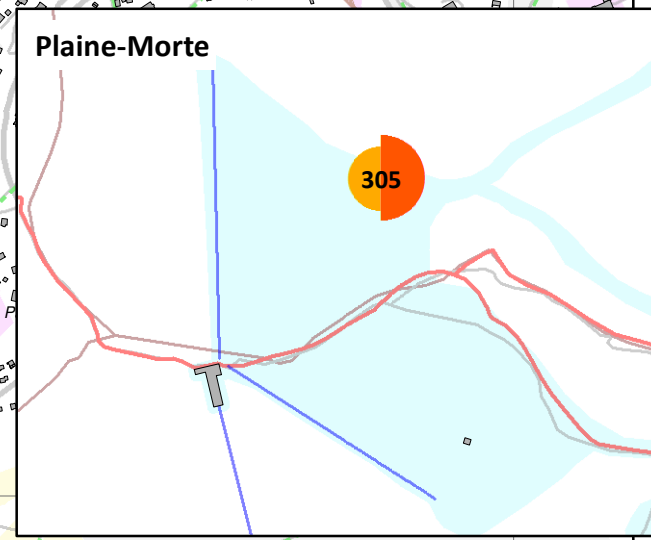
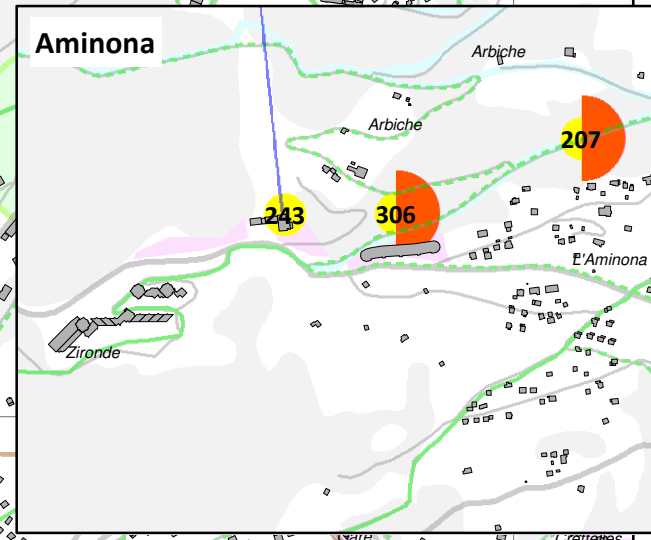
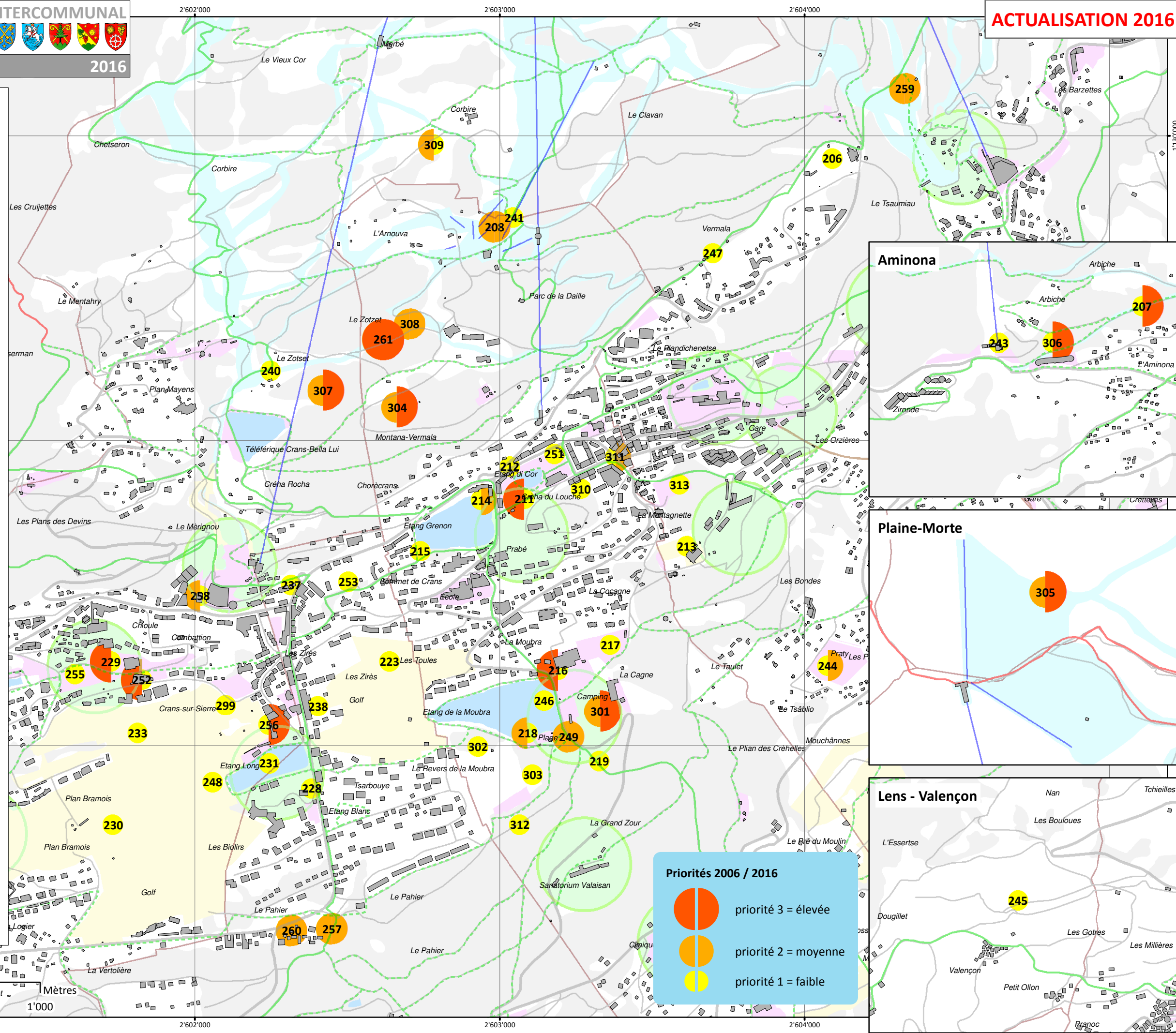
- 201 Musée de Colombire
- 211 Casino
- 238 Bibliothèque
- 237 Cinécran

EAU - LACS - JEUX

- 261 Gestion eau
- 214 Lac Grenon
- 218 Moubra - Lac et rives été
- 228 Etang-Long
- 215 Lac Grenon
- 253 Ehanoun

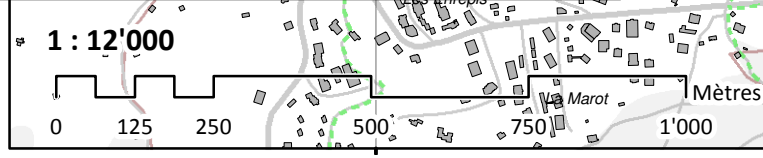
FOOT

- 313 Terrains de foot
- 244 Bluche
- 217 Moubra - Football



Priorités 2006 / 2016

- priorité 3 = élevée
- priorité 2 = moyenne
- priorité 1 = faible





SITES STRATÉGIQUES – INFRASTRUCTURES PROJÉTÉES





Sites stratégiques – Infrastructures projetées

1 DESCRIPTION

| | |
|---------------------------------|---|
| Diagnostic - Situation actuelle | <p>Jusque dans les années 2000, la rénovation des infrastructures (cf. chapitre ad hoc) mais également la mise en place de nouveaux équipements ont été négligés. Dans les années 1950/60, toutes les infrastructures ont été réalisées par des privés, en particulier par les hôteliers. L'évolution plus récente montre que les collectivités publiques ont dû mettre en place des conditions-cadre permettant de relancer le renouvellement des infrastructures.</p> <p>Pour assurer ces conditions-cadre minimales, qui font partie intégrante d'un marketing territorial pour Crans-Montana, les collectivités publiques disposent de plusieurs instruments, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité communale, et par un lobbying également cantonal ; • Régime des taxes attractif ; • Service public efficace ; • Politique foncière active ; • Constructibilité garantie par les plans de zones en cours de révision; • Politique d'investissement. |
| Perspectives d'évolution | <p>Les terrains disponibles pour accueillir des infrastructures publiques, bien situés et non privatisés, deviennent de plus en plus rares. Quasiment tous les sites intéressants pour accueillir des infrastructures sont affectés en zone à bâtir ordinaire, appartenant à des privés. Il faut relever que l'ACCM a acquis, en 2010, des parcelles privées de la zone de la Moubra pour un changement d'infrastructures.</p> |
| Problématique | <p>Des exemples comme la Colline du Parc ou le Revers de la Moubra montrent que la privatisation de ces terrains est quasiment irréversible. Il n'est en effet pas logique que les collectivités publiques doivent dépenser des montants très élevés pour acquérir des terrains dont l'affectation en zone d'équipement public n'aurait rien coûté, il y a 20 ans à peine.</p> |
| Options / Démarches | <p>Les secteurs non bâtis à fort potentiel pour l'implantation d'infrastructures publiques ont été inventoriés et classés. Les caractéristiques intrinsèques des secteurs décrits (centralité, maîtrise du sol, accessibilité, etc.) et leur potentiel d'accueil pour les différents types d'infrastructures (hôtels, halle polyvalente, aqualoisirs, patinoire, etc.) ont été évalués.</p> <p>Les sites inventoriés ont notamment été examinés par rapport à leur qualité de situation (localisation, orientation / vue, etc.) et par rapport aux nuisances tolérées dans leur environnement actuel et futur.</p> <p>En parallèle, les infrastructures manquantes ont été évaluées quant à leur exigence de qualité de site et des émissions qu'elles produiront. Le recoupement entre la qualité des sites potentiels et la qualité des infrastructures demandées débouche sur un plan cadre d'implantations qui propose pour chaque site dit stratégique la typologie d'infrastructure(s) à réaliser en priorité.</p> |

Un plan d'action par site énumère les démarches à entreprendre pour garantir leur disponibilité pour des infrastructures publiques projetées.

Actualisation PDi 2015/16

Les sites stratégiques et les infrastructures projetées de 2005/06 ont fait l'objet d'un réexamen.

Ce dernier montre que, sur les sites stratégiques inventoriés en 2005/06, plusieurs ont fait l'objet **d'investissements importants et sont actuellement aménagés ou en cours d'aménagement** : site du Régent – centre de congrès et écoles internationales, centre de Crans – rue de Prado, site d'Ycoor avec la patinoire, le parking souterrain, etc.

La situation relativement confortable des communes et un environnement économique favorable aux investissements a permis, depuis 2005/06, de réaliser des aménagements de sites très conséquents en quelques années.

Sur l'ensemble des autres sites – Etang-Long, Mérignou, Grand Garage, Montana – rue de la Gare, les **études pour une requalification et un réaménagement des espaces publics** sont achevées et les investissements planifiés, tant par les privés que par les communes.

Les **sites à fonction hôtelière** de Mérignou et de la Colline du Parc, ainsi que les **infrastructures touristiques** des sites de Moubra Sud (Aqualoisirs), du centre d'Aminona et de l'Etang-Long (réaménagement trou No 18 et club-house) restent classés en priorité élevée et nécessitent des investissements certains durant ces prochaines années pour maintenir la compétitivité de la station touristique sur le plan européen et international.

D'autres **projets permettant de diversifier l'offre touristique** sont considérés comme prioritaires, tels que : l'examen des liaisons sur d'autres domaines skiables, l'amélioration du réseau des itinéraires de ski de fond, la mise en place de luge d'été et d'une via ferrata.

Le **projet « Lienne Raspille »**, visant à améliorer la qualité et la sécurité d'approvisionnement en eau des communes, s'ajoute en priorité élevée.

En ce qui concerne les responsabilités de planification et de réalisation pour ces infrastructures touristiques, il s'avère que l'**ACCM** doit prioritairement créer les conditions-cadres favorisant la réalisation des infrastructures et des investissements planifiés sur les sites de Moubra Sud (les bains), de l'Etang-Long (club-house et



Sites stratégiques – Infrastructures projetées

aménagement du golf), des liaisons des domaines skiables et des améliorations des itinéraires de ski de fond.

Ainsi, un nombre important de projets seront réalisés, soit par les **communes** (Etang-Long sud ; Général Guisan ; Colline des Ecureuils) ou par des **privés** (hôtels à Méribel ; hôtel Colline du Parc ; centre d'Aminona ; hôtels du Rhodania, des Zintres et Cisalpin ; télécabine d'Aminona), soit par partenariat public-privé à l'étude pour le Général Guisan et l'Aqualoisir.

En résumé, on constate que le rôle de l'ACCM a évolué depuis 2009. Si dans un premier temps, l'ACCM a dû initier des réflexions et instaurer des planifications sur les sites stratégiques, notamment au travers des Plans directeurs localisés, les communes ont ensuite pris en main les réalisations des aménagements et les investissements sur les sites. Aujourd'hui, on observe que les sites encore à aménager sont en grande partie en mains privées. Les PQ et PAD réalisés par les communes devraient notamment inciter des investissements par des privés.

Par conséquent, la mission principale des communes et de l'ACCM sera de faciliter les investissements des privés ou la mise en place de partenariats public-privé permettant d'assurer la compétitivité de la station. Le cadre légal, et notamment le droit de recours, étant extrêmement complexe en Suisse, il importe que l'ACCM et les communes apportent un appui méthodologique, juridique et de conseil aux investisseurs privés.

L'encadrement de l'investisseur privé devient ainsi petit à petit une mission plus importante que le financement direct et la réalisation de projets par les collectivités publiques.

Stratégie adoptée
(2005/06)

La stratégie adoptée consiste à sauvegarder une **marge de manœuvre** optimale pour les collectivités publiques en matière d'implantation d'infrastructures. Il ne s'agit donc pas, par une politique dirigiste ou étatique, de se substituer aux acteurs privés qui seuls sont à même d'assurer la rentabilité des infrastructures à réaliser.

Stratégie adoptée
(2016)

La stratégie adoptée en 2016 prolonge celle arrêtée en 2006 et consiste poursuivre la mise en place des conditions-cadres optimales pour l'investisseur privé, de par des planifications territoriales exemplaires – tâches des communes – et un appui et un conseil aux investisseurs – tâches de l'ACCM.

2 CONCEPT GÉNÉRAL

Objectif
stratégique

L'objectif global découle du chapitre précédent (Infrastructures et équipements existants), à savoir :

Garantir une offre en infrastructures sportives, touristiques et de loisirs variée et de bonne qualité tout le long de l'année afin de multiplier les lieux d'échange et de participation conjointe des différents segments d'utilisateurs.

La gestion et le financement des équipements à intérêt sportif, touristique et de loisirs doivent se réaliser de manière coordonnée entre les 6 communes (cf. Infrastructures et équipements existants) et de préférence en étroite collaboration avec des investisseurs privés.

Lignes directrices

- Acquisition de terrains afin de les rendre disponibles à l'aménagement d'équipements publics ;
- Aménagement de sites stratégiques d'importance supra-communale (à coordonner avec « Infrastructures et équipements existants ») ;
- Aménagement de nouveaux sites d'implantation d'infrastructures en prenant soin de répondre à une demande précise et cohérente à l'image directrice de la station ainsi qu'aux besoins des habitants à l'année ;
- Chaque nouveau projet doit être étudié soigneusement pour l'ensemble d'un site en veillant aux synergies entre les différentes activités proposées ainsi qu'entre l'utilisation en été et en hiver (synergies internes), aux synergies entre l'ensemble des sites stratégiques et des infrastructures offertes, aux problèmes de mobilité (synergies externes) et dans le souci d'une utilisation à long terme (durable, respectueuse de l'environnement) ;
- Garantie d'espaces verts, dépourvus de constructions dures, destinés aux activités « douces » en plein air.

3 PROGRAMME D'EXÉCUTION

Chargé de mission

L'ACCM planifie et gère les investissements à réaliser sur les sites stratégiques.

La commission PDi de l'ACCM.

Responsabilité

Les trois communes, par l'ACCM.



Sites stratégiques – Infrastructures projetées

| | |
|--------------------|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Localiser et dimensionner les futures infrastructures et aménagements à réaliser sur les sites stratégiques. • Considérer les multiples interactivités entre les infrastructures existantes et projetées. • Mettre en place les partenariats publics-privés assurant la réalisation et la gestion des nouvelles infrastructures. • Déterminer le rôle des collectivités publiques par rapport aux infrastructures à créer. • Assister les investisseurs privés dans leurs démarches et assurer que les conditions-cadres, sur le plan public, soient mises en place de manière optimale. |
| Marche à suivre | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des projets dans leur globalité (vision d'ensemble essentielle) : planification globale des infrastructures sur les différents sites ; • Affinement des priorités des projets ; • Mise en œuvre des différents projets : <ul style="list-style-type: none"> → Etat des lieux : documents de base, propriétés, utilisation actuelle, audition des utilisateurs, etc. ; → Vocation du site : besoins / visions des utilisateurs actuels, perspectives futures, etc. ; → Option d'exploitation : analyses forces-faiblesses / chances-risques / coûts et financement, coûts d'exploitation, impacts économiques, etc. ; → Plan directeur localisé (PDL) : rôle et fonction des secteurs – argumentation des sites stratégiques, conditions-cadre pour utilisateurs actuels et futurs (achat de terrains, crédits, changement de plan de zones, planification détaillée (plan et cahier des charges)). |
| Coordination | Coordination avec la sous-commission « Mobilité », en ce qui concerne l'application des règles d'aménagement pour les lieux et les liaisons piétonnes avec les autres lieux stratégiques. |
| Calendrier | Le calendrier des investissements est décidé par l'ACCM. |
| Financement | Le financement des démarches préliminaires et de planification est assumé par l'ACCM. |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de nouvelles infrastructures indispensables pour le Haut-Plateau par l'ACCM. • Programme de réalisation des nouvelles infrastructures financées et gérées par l'ACCM ou par des partenariats publics / privés. |

4 RÉALISATION

Organe exécutif Les trois communes du Haut-Plateau, par l'ACCM.

5 IMPACTS

| | |
|-----------------------------|---|
| Indicateurs de performance | <ul style="list-style-type: none"> • Investissements réalisés ; • Fréquentation des infrastructures – rentabilité ; • Augmentation des hôtes. |
| Impacts sur le Haut-Plateau | Une offre attractive en infrastructures est essentielle pour le tourisme et la population locale. |
| Impacts par branches | <p>Entreprises touristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre touristique importante pour que la station soit attractive et qu'elle attire une nombreuse clientèle. <p>Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des infrastructures touristiques et sportives de qualité sont un atout pour la population locale : vie sportive, culturelle, etc. Elles rendent ainsi les communes plus attractives pour l'habitat à l'année ; • Une gestion coordonnée des infrastructures par l'ACCM permet des économies de moyens. |



Sites stratégiques - Infrastructures projetées

| ANALYSE ET STRATEGIE 2016 | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------------|--|---|--|---|----------------|-------------------|---|----------------------------|------------------|-------|-------|
| Code jaune : + 16 | Nom, localisation | Activité(s) ou affectation actuelle(s) - propriété 2006 | Affectation projetée ou potentielle 2006 | Situation 2016 | | Stratégie 2016 | Réspon- sables | COM Pdi | URGENCE (ans) | | | |
| | | | | - gris - jaune - orange - bleu clair - bleu foncé | : non prioritaire : information préalable : planification en cours : affectation / utilisation arrêtées : réalisée / réalisation en cours | | | | Priorité 2006 | Priorité 2016 | 0 - 2 | 3 - 4 |
| PRIORITES 2006 - AVEC INVESTISSEMENTS 2006 - 2016 | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Régent | Affecté en zone d'équipement public - Centre de congrès, centre tennis / squash, parking ouvert - propriété de la commune de Lens | Activités sportives / culturelles en salle polyvalente (patinoire hockey, tennis, etc.), centre de congrès / spectacles / festivals, parking de captage | PAD Les Ziers élaboré par la commune site. Ecole internationale réalisée sur les versants Nord et Ouest. Projet de rénovation du centre de congrès en cours, sans augmentation de la surface de congrès. Centre tennis mieux intégré au centre de congrès. | | 3 | 2 | Réaliser le renouvellement du centre de congrès selon l'étude réalisée par l'ACCM. | ACCM / COMMUNE SITE | | | |
| 9 | Moubra Nord | Beachvolley, tennis, football - une parcelle privée | Centre de football ; centre eaux thermales / aqualoisirs | Terrains Meyer achetés par les communes. Halles entretenues. Mur de grimpe installé. | | 3 | 1 | Coordonner l'utilisation des halles avec le projet de bains à mettre en place. | ACCM | | | |
| 21 | Ycoor | Affecté en zone d'équipement public - Espace de détente, casino, patinoire loisirs, Fun Park extérieur, Bibi Park - propriété ATSM | Arène d'animations et de rencontres en été et en hiver manifestations, patinoire loisirs | En cours de réalisation : surface de glace, halle de curling, parking | | 3 | 1 | Suivi du chantier. Affectation et utilisation des surfaces habitables et commerciales dans le contexte de la nouvelle commune. | ACCM | | | |
| 17 | Arrivée Piste Nationale | Zone du domaine skiable - arrivée piste de ski - propriété de la bourgeoisie de Randogne | Arène d'animations en été et en hiver | Aménagements de traversées de route réalisés. Gradins pour l'aire d'arrivée à l'étude. | | 3 | 2 | Vérifier l'aménagement de l'arrivée de piste à réaliser. | ACCM | | | |
| PRIORITES 2006 -> SANS INVESTISSEMENTS 2006 - 2016 | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Crans - Cry d'Er Mérignou | Equipement public - arrivée piste de ski, parking - propriété de la bourgeoisie de Chermignon | Site multifonctionnel en été et en hiver ; hébergement pour jeunes ; manifestations | PAD en révision par la commune de Lens : structures essentiellement hôtelières. Projet d'hôtel / logements autorisé sur La Fraisière et à l'étude sur les autres secteurs | | 3 | 3 | Soutien pour pour assurer la réalisation de structures hôtelières intéressantes dans des délais rapprochés. Vérifier le financement du parking. | PRIVE / COMMUNE SITE | 111 | | |
| 8 | Colline du Parc | Affectée en zone à bâtir - soumise au PQ - hôtel garanti - propriété privée | Site "hôtels, wellness, chalets" avec lotissements privés | PQ en vigueur. Sommet de la colline affectée en zone hôtelière. | | 3 | 3 | Rénovation / reconstruction de l'hôtel prioritaire. | PRIVE / COMMUNE SITE | | 222 | |

| Code jaune : + 16 | Nom, localisation | Activité(s) ou affectation actuelle(s) - propriété 2006 | Affectation projetée ou potentielle 2006 | Situation 2016 | | Stratégie 2016 | Réspon- sables | COM Pdi | URGENCE (ans) | | | | |
|---|---|---|---|---|---|----------------|-------------------|--|---|---|-------|-------|-----|
| | | | | - gris - jaune - orange - bleu clair - bleu foncé | : non prioritaire : information préalable : planification en cours : affectation / utilisation arrêtées : réalisée / réalisation en cours | | | | Priorité 2006 3 = élevée 2 = moyenne 1 = faible | Priorité 2016 3 = élevée 2 = moyenne 1 = faible | 0 - 2 | 3 - 4 | > 4 |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Moubra Sud | Equipement public - plage, départ parcours divers, camping - propriété de la bourgeoisie de Montana | Centre multifonctionnel de sports - récréation de plein air | PAZ modifié et et PAD en vigueur. Planification des bains (aqualoisir) en cours. Camping à déplacer à moyen terme. | | 3 | 3 | Choisir le projet de bains à réaliser. | ACCM | | 111 | | |
| 11 | Général Guisan | Maison de convalescence de l'armée - propriété de l'armée | Nouveau site - infrastructures semi-publiques | Procédure d'acquisition des terrains en cours en vue de l'aménagement d'un projet d'intérêt public intercommunal. | | 3 | 3 | Déterminer l'utilisation et l'affectation du secteur. Planifier l'achat des terrains. | COMMUNE SITE | | 111 | | |
| PRIORITES 2016 - RENFORCEES OU NOUVELLES | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Etang Long - Sud | Equipement public et zone à bâtir - Parking gratuit - propriété de la commune de Chermignon et privée | Curling / piscine, parking, projet d'hôtel, ...? | PDL Etang-Long élaboré par l'ACCM et vu par les communes sites. PAD à l'étude avec : - parking public au Sud du lac ; - conditions-cadres optimales pour nouveau club-house au Nord ; - aménagement des rives du lac et des fairways. | | 2 | 3 | Assurer le renouvellement du club-house de manière coordonnée et en parallèle à la réalisation du parking Sud. | COMMUNE SITE | | | 222 | |
| | Etang Long - Nord (cf. Infrastructures existantes) | Sporting, activités au lac - propriété de la commune de Chermignon et privée | | | 2 | 3 | ACCM | | | 222 | | | |
| 14 | Colline des Ecureuils | Non affectée - quelques places de parc - propriété de la commune de Randogne | Pas de proposition | Affectée en zone d'intérêt public 12A (permettant les hôtels). Pas de projets en cours de planification. | | 2 | 3 | Déterminer l'utilisation et l'affectation du secteur. Examen d'une liaison de transport public verticale. | COMMUNE SITE | | | 222 | |
| 19 | Aminona | | | Quartier Est en cours de réalisation. Quartier des tours en attente. | | 1 | 3 | Soutien pour assurer la réalisation de structures hôtelières intéressantes dans des délais rapprochés. | PRIVE / COMMUNE SITE | | 111 | | |
| 4 (nouv.) | Rhodania | | | Zone 3E homologuée par le Conseil d'Etat. Rénovation de l'hôtel en cours. | | | 3 | Assurer l'exploitation d'un hôtel à caractéristiques intéressantes et à taux d'occupation élevé. | PRIVE / COMMUNE SITE | | 111 | | |
| 50 (nouv.) | Les Zintres | | | Projet d'hôtel autorisé. Projet de logements avec recours. | | | 3 | Soutien pour assurer la réalisation de structures hôtelières intéressantes dans des délais rapprochés. | PRIVE / COMMUNE SITE | | 111 | | |
| 51 (nouv.) | Cisalpin | | | Affecté en zone d'intérêt public 12A (permettant les hôtels). Hôtel 3* en cours de planification. | | | 3 | Soutien pour assurer la réalisation de structures hôtelières intéressantes dans des délais rapprochés. | PRIVE / COMMUNE SITE | | 111 | | |
| 43 (nouv.) | Télécabine Aminona | | | Planification de la nouvelle télécabine réalisée. Station intermédiaire utile pour la saison d'été et la gestion des accès. | | | 3 | Coordonner la réalisation de la télécabine avec la mise en place du Village Royal. | PRIVE / COMMUNE SITE | | | 222 | |
| 42 (nouv.) | Liaisons domaines skiables et stations (Loèche, Lenk, Anzère) | | | Examen de la viabilité des projets de liaison. | | | 3 | Prioriser les liaisons skiables selon leurs impacts sur l'attractivité de Crans-Montana. Examiner leur faisabilité. | ACCM / CMA SA | x | | | 333 |

| Code jaune : + 16 | Nom, localisation | Activité(s) ou affectation actuelle(s) - propriété 2006 | Affectation projetée ou potentielle 2006 | Situation 2016 | | Stratégie 2016 | Réspon- sables | COM Pdi | URGENCE (ans) | | | | |
|-------------------------|--|--|---|--|------------------------------------|----------------|---|--|---|---|-------|-------|-----|
| | | | | - gris : non prioritaire | - jaune : information préalable | | | | Priorité 2006 3 = élevée 2 = moyenne 1 = faible | Priorité 2016 3 = élevée 2 = moyenne 1 = faible | 0 - 2 | 3 - 4 | > 4 |
| | | | | | | | | | | | | | |
| 46 (nouv.) | Ski de fonds | | | Amélioration de l'offre - nouveaux sites. Liaison sur le coteau médian. Amélioration Plaine Morte. | | 3 | Qualifier les sites de ski de fond actuels (utilisation actuelle et prévisible) et en inventorier d'autres. | ACCM | x | | 222 | | |
| 47 (nouv.) | Diversification offre été et hiver | | | - luge d'été (par commission infrastructure) - via ferrata (par commission PDi) | | 3 | Mettre en place des produits touristiques complémentaires au ski et au golf. | ACCM | x | | 222 | | |
| 41 (nouv.) | Revouire - Ley de Sion | | | Zone artisanale intercommunale homologuée. En attente du dossier de compensation des PPS. | | 3 | Assurer que le problème des PPS soit rapidement débloqué. | COMMUNES SITE | | 111 | | | |
| 49 (nouv.) | Gestion de l'eau Lienne - Raspille | | | Projet intercommunal de gestion de l'eau au stade de la mise à l'enquête publique. | | 3 | Demande de concession pour le turbinage, création de l'association intercommunale, études du projet. | ACCM | | 111 | | | |
| PRIORITES AUTRES | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Mélèzes Ouest | Activités sportives - terres agricoles - propriété privée | Nouveau site "hôtels" | Zone hôtelière en révision. Projet de nouvel hôtel à l'étude. Autorisation de construire : 2016 à 2020. | | 2 | 2 | Assister la réalisation d'un complexe hôtelier à forte occupation des lits. Concier avec la lex Weber. | PRIVE / COMMUNE SITE | | | | |
| 2 | Briesses | Equipement public - ancienne décharge pour matériaux inertes, non classée en site pollué - propriété de la bourgeoisie de Chermignon | Nouveau site infrastructures sportives - récréatives | Utilisé comme décharge pour les entreprises de la commune en attendant l'ouverture de la zone artisanale Ley de Sion - Revouire. Planification pour l'aménagement futur non commencée. | | 2 | 2 | Planifier l'affectation et l'utilisation de cette surface stratégiquement très bien localisée et à topographie intéressante. | ACCM | | | | |
| 12 | Aquamust (Montagnette) | Affectée en zone à bâtir - un immeuble construit - clairière en friche - propriété privée | Centre eaux thermales "aqualuxe" | Autorisation de construire en vigueur (en principe 15.12.15). Procédure de concertation entre les projets de bains en cours. | | 2 | 2 | Choisir le projet de bains à réaliser. Vérifier l'utilisation du site si l'autorisation de construire est devenue caduque. | PRIVE / COMMUNE SITE | | | | |
| 44 (nouv.) | Mollens - espace nature (parc Finges) | | | Synergies entre station touristique et espace nature. | | | 2 | Optimiser l'exploitation de l'espace nature en concertation avec l'exploitation des secteurs à tourisme intensif. | ACCM | | | | |
| 7 | Devins Plans-Mayens | Aire forestière | A l'étude | Modification partielle des plans des zones de Lens et d'Icogne réalisée. Infrastructures publiques en planification. | | 1 | 1 | Accompagner les porteurs de projets pour assurer le caractère public du projet. | COMMUNE SITE | | | | |
| X (nouv.) | Conzor | | | Espace pour infrastructures publiques. | | 1 | 1 | Déterminer les besoins et planifier les infrastructures publiques à mettre en place. | COMMUNE SITE | | | | |
| 48 (nouv.) | Rives du lac de Louché | | | Musée aménagé sur la rive Est (en zone artisanale). Terrains et bâtiments aux environs du musée en cours de planification. | | | 1 | Assurer une qualité élevée des bâtiments et des aménagements autour du Lac de Louché pour créer un centre culturel attractif. | COMMUNE SITE | | | | |



PRIORITÉS 2006 - AVEC INVESTISSEMENTS 2006 - 2016

- 5 Régent
- 9 Moubra Nord
- 17 Arrivée Piste Nationale
- 21 Ycoor

PRIORITÉS 2006 -> 2016 - SANS INVESTISSEMENTS

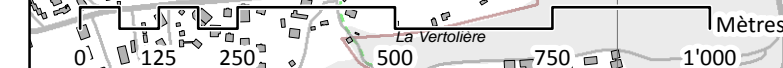
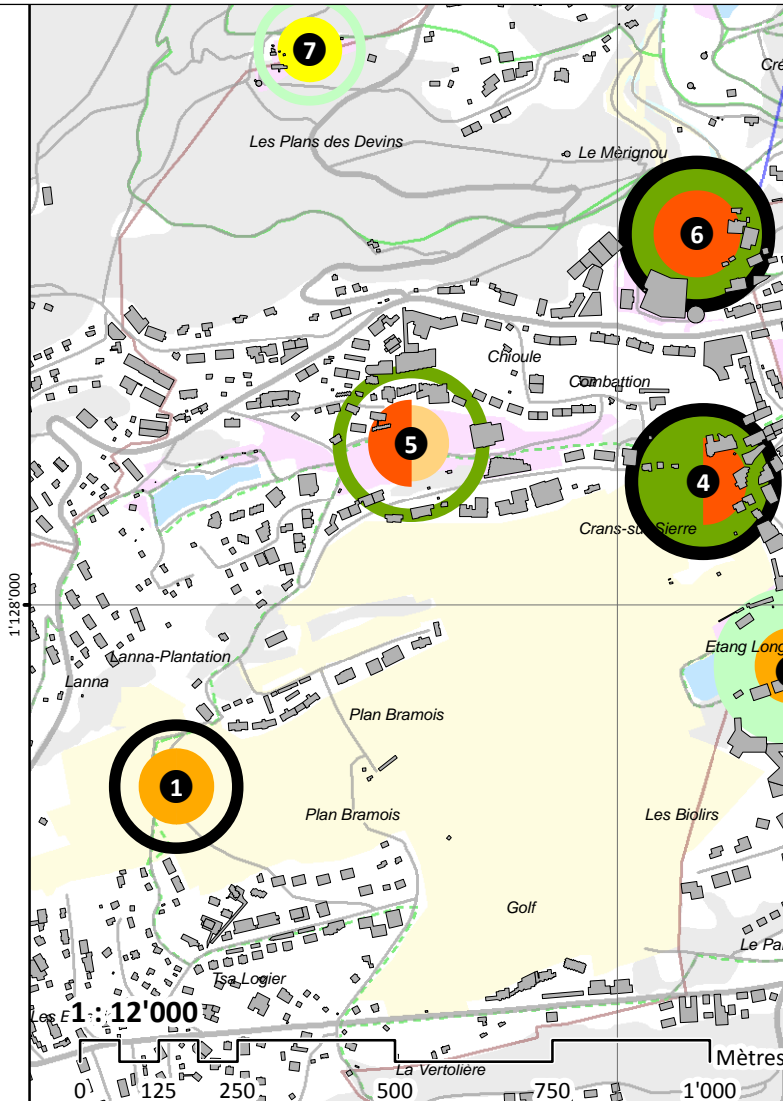
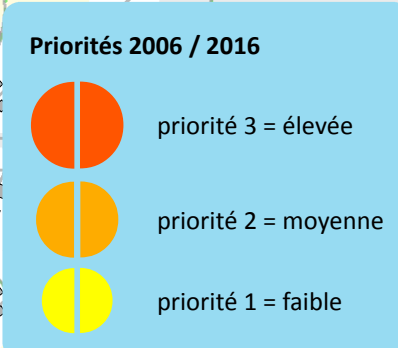
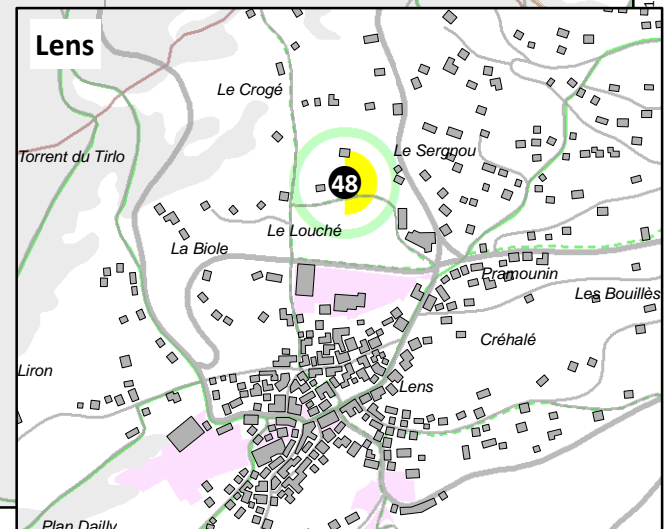
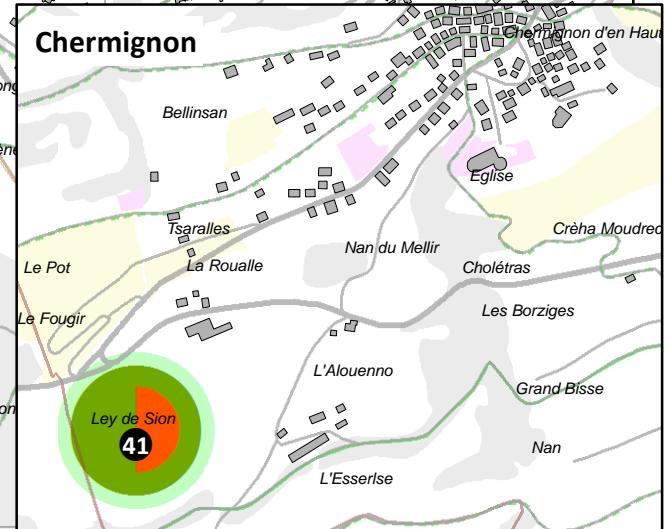
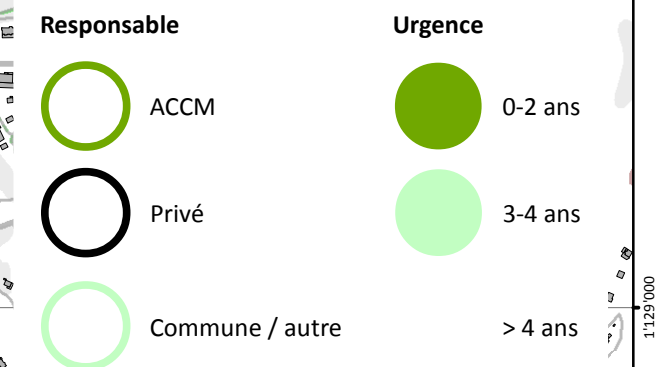
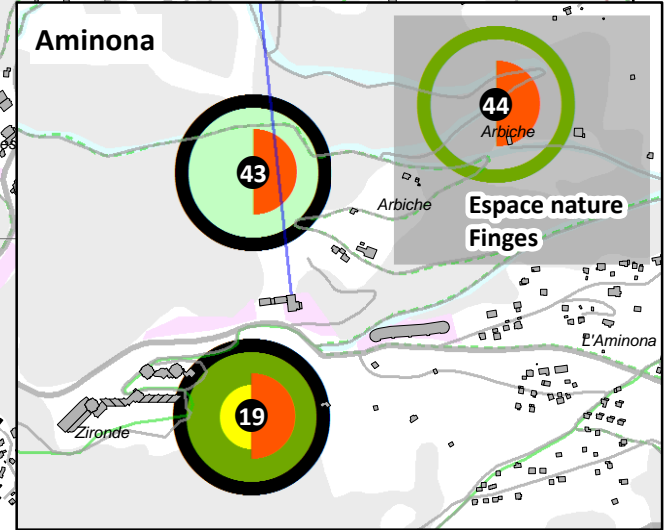
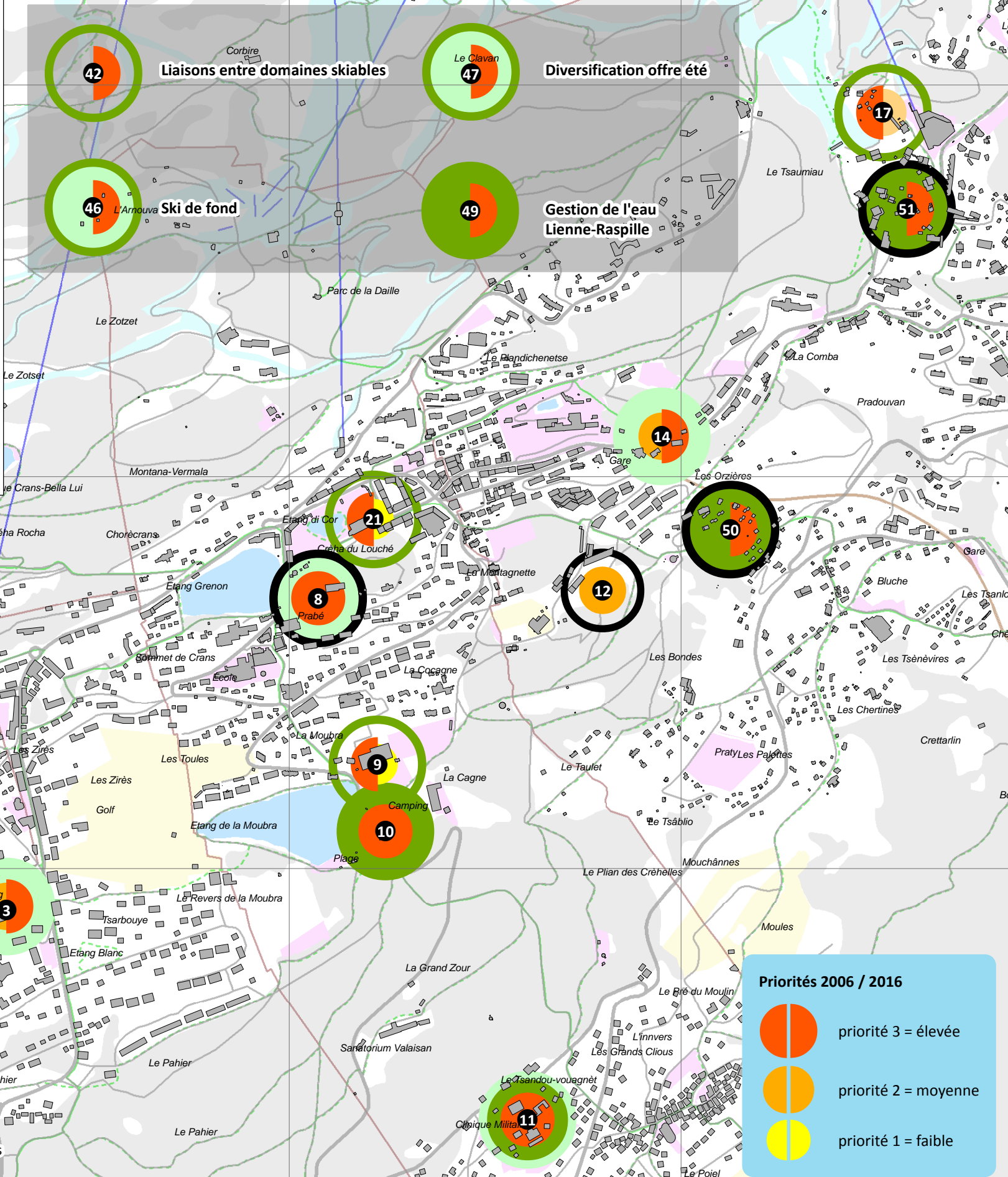
- 6 Crans - Cry d'Er Mégrinou
- 8 Colline du Parc
- 10 Moubra Sud
- 11 Général Guisan

PRIORITÉS 2016 - NOUVEAUX

- 3 Etang Long - Sud
- 4 Rhodania
- 14 Colline des Ecureuils
- 19 Aminona
- 41 Revouire - Ley de Sion
- 42 Liaisons entre domaines skiables et stations (Loeche, Lenk, Anzère)
- 43 Télécabine Aminona
- 46 Ski de fonds
- 47 Diversification offre été
- 49 Gestion de l'eau Lienne-Raspille
- 50 Les Zintres
- 51 Cisalpin

PRIORITÉS AUTRES

- 1 Mèlèzes Ouest
- 2 Brisses
- 7 Devins Plans-Mayens
- 12 Aquamust (Montagnette)
- 18 Conzor
- 44 Mollens - espace nature (parc Finges)
- 48 Rives du lac de Louché





ACTUALISATION 2016

AMÉNAGEMENT DES CENTRES - URBANISME





Aménagement des centres - Urbanisme

1 DESCRIPTION

Diagnostic - Situation actuelle

Le développement de Montana et ensuite de Crans a été marqué par une extension progressive du bâti, liant ainsi ces deux lieux de villégiature, d'échanges et d'activités en une agglomération, reliée essentiellement par des axes routiers. Le Haut-Plateau se caractérise aujourd'hui par un habitat dispersé autour des **centres de Crans et de Montana**, véritables lieux stratégiques de la station. Leurs rues commerciales principales témoignent encore fortement de **l'histoire** de la station, avec une morphologie traditionnelle et une atmosphère d'origine vivante et chaleureuse. Par contre, notamment durant la haute saison, **l'ambiance et la convivialité de ces lieux stratégiques** de la station sont dépréciées par l'importance du trafic motorisé, qui cause également des problèmes de sécurité, de bruit et de pollution atmosphérique.

Ces rues ont en effet été historiquement conçues comme des routes, et non pas comme des espaces publics accueillants. Le **gabarit routier**, dimensionné en fonction des problèmes de déblaiement de la neige, les aires de stationnement en surface, de même que les arrêts de bus et de taxis, ne laissent que peu d'espaces pour les piétons. De plus, la dispersion de l'habitat, qui implique des distances importantes entre les divers pôles d'activités (habitat, centres commerciaux, installations de sport et de loisir, etc.), a pour conséquence une utilisation de plus en plus marquée des transports individuels motorisés. Or, les infrastructures routières actuelles n'offrent plus une capacité suffisante pour absorber la demande de pointe en haute saison, principalement en hiver. Des parkings ont été aménagés par les communes et les commerces pour soulager l'emprise du stationnement sur les espaces publics. Une signalisation électronique devrait encore permettre une diminution du trafic lié à la recherche d'une place disponible.

La localisation des parkings des remontées mécaniques, situés à l'opposé des zones d'habitations, leurs accès et raccordements inadéquats aux centres, de même que les différences de niveaux par rapport aux zones commerciales, les rendent peu complémentaires pour des utilisateurs autres que les skieurs. Ils créent de ce fait des surcharges de trafic sur le réseau à l'heure de pointe (début et fin des journées de ski) lorsqu'ils se remplissent ou se vident, ainsi qu'un besoin de parcage supplémentaire « après-ski ». Ces mouvements transitent ainsi par les centres pour rejoindre ensuite les zones d'habitation en périphérie ou à l'extérieur de la station. Des bus navette desservant l'Aminona ont diminué cette contrainte. Le projet d'escalier mécanique d'Ycoor devrait répondre à cette problématique.

Perspectives d'évolution

Les nouvelles législations découlant de la Lex Weber et de la LAT révisée contraignent les communes à une requalification des centres, ce qui diminue la pression sur la périphérie.

Problématique

La création de **centres conviviaux et attractifs** reliés par des accès piétonniers constitue un des buts fixés pour redynamiser le tourisme à Crans-Montana. Les réalisations en cours à Ycoor et sur l'Avenue de la Gare à Montana permettent une amélioration des espaces publics dans les centres.

La demande de pointe ne peut être couverte par une augmentation de la capacité des infrastructures liées à la voiture individuelle (élargissement des routes, carrefour, parkings), les contraintes liées à l'aménagement du territoire, à l'environnement et à l'économie étant très importantes (terrains non disponibles, propriétés foncières privées, espaces déjà largement construits).

Il importe donc de trouver des solutions permettant de réduire la demande de pointe, en modifiant le comportement des usagers en matière de mobilité. L'offre en infrastructures routières doit donc être fixée en fonction des objectifs déterminés pour l'aménagement de centres conviviaux piétons, et non être imposée par un accroissement continu du trafic individuel motorisé.

L'amélioration de la signalisation (totems, applications, etc.) permet une évolution positive.

Plusieurs parkings de captage sont à l'étude pour diminuer la circulation dans les centres (Etang Long, Moubra).

Options / Démarches

Les options en matière de gestion de la circulation et d'aménagement des centres sont :

- La création de zones entièrement piétonnes (à fermeture temporaire voire définitive), avec la mise en place de mesures d'accompagnement ;
- La création de zones mixtes, avec une cohabitation entre piétons et trafic motorisé ;
- Le maintien du statu quo par la création d'espaces privatifs, avec des trottoirs (réservés aux piétons) et des routes (réservées au trafic motorisé).

Stratégie adoptée

La stratégie retenue est le réaménagement urbanistique de centres conviviaux, attractifs entièrement piétons à moyen terme, avec la mise en place de mesures d'accompagnement prioritaires par étapes en parallèle.

Collaborations

Les études de base pour le chapitre « Aménagement des centres-Urbanisme » ont été élaborées en 2006 en étroite collaboration avec les urbanistes / architectes du PAES : Isabelle Evéquoz et Ambroise Bonvin. De même, les conclusions du groupe PAES « Mobilité pour tous », qui a bénéficié de l'assistance technique de Pierre-François Schmid, ingénieur diplômé EPFZ, ont été intégrées dans le présent programme.

Dès 2013, le bureau BISA, par Philippe Schwery, a collaboré avec la sous-commission urbanisme-mobilité à l'élaboration d'un concept de circulation global pour le Haut-Plateau.

Actualisation PDI 2015/16

Depuis la première version du PDI en 2006, des travaux conséquents ont été entrepris pour améliorer le fonctionnement des deux centres de Crans-Montana.

Dans un premier temps, la rue du Prado a été complètement restructurée, avec l'objectif de privilégier les déplacements des piétons sur cet axe commercial. L'espace dédié aux voitures a été limité au strict minimum et le parcage le long de la rue du



Aménagement des centres - Urbanisme

Prado n'est plus possible. Lors de journées particulières, les rues seront entièrement piétonnes.

L'espace Ycoor a été totalement réaménagé, en assurant les accès aux nouveaux parkings. Ce secteur, planifié à partir de 2006 dans le cadre d'un « plan directeur secteur » fonctionnera totalement à partir du printemps 2017.

Les deux éléments principaux des centres aménagés étant réalisés, reste maintenant à compléter des **éléments de liaison** – liaisons piétonnes entre le centre de Crans et le centre de Montana – et des éléments situés à proximité des centres, tels que le secteur de Mérignou-Chetzeron et l'espace de l'Etang-Long. Le premier fait actuellement l'objet de planifications conséquentes pour réaliser plusieurs complexes hôteliers et le deuxième est à l'étude dans le cadre d'un PAD intercommunal.

Le centre d'Aminona doit forcément être réaménagé dès que les bâtiments projetés sur Aminona Est seront avancés.

2 CONCEPT GÉNÉRAL

| | |
|----------------------|---|
| Objectif stratégique | <p>Compte tenu des contraintes formulées ci-dessus, l'objectif stratégique suivant est proposé :</p> <p>Favoriser des espaces de rencontre permettant de revitaliser la fonction commerciale et sociale des centres de Crans et de Montana par un aménagement urbanistique favorisant l'attractivité et la sécurité pour les visiteurs.</p> <p>En matière de politique commerciale, cet objectif doit se concrétiser par la réaffectation d'espaces réservés aux piétons dans les espaces publics les plus attrayants et par la mise en place, non seulement d'infrastructures d'accueil (parkings de captage) à proximité pour les visiteurs des centres se déplaçant en voiture, mais également de mesures complémentaires au niveau des modes de gestion du trafic, des transports publics, de l'information/signalisation et des réseaux piétons.</p> <p>En matière d'urbanisme, il s'agit donc de requalifier les centres de manière à favoriser la rencontre et créer une ambiance conviviale: espaces publics de rencontre centralisés, réaménagement des rues et des réseaux piétons, adaptation du mobilier urbain, etc.</p> |
| Lignes directrices | <ul style="list-style-type: none">• Réaménagement des centres et rues commerciales principales en vue de la création de lieux de rencontre et commerciaux de qualité ;• Amélioration des liaisons piétonnes, notamment entre les lieux stratégiques ainsi qu'entre les parkings des remontées mécaniques et les centres ;• Mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires au bon fonctionnement des espaces piétons ; |

| | |
|------------------------|--|
| Plan d'action | <p>Le concept de réaménagement des centres doit être réalisé par étapes. Dans un premier temps, la réaffectation des espaces publics centraux et les mesures d'accompagnement prioritaires (liaisons piétonnes, transports publics, parkings, information, signalisation, etc.) seront réalisés. Le plan d'action se compose ainsi pour l'année 2017/20 des projets prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• liaisons piétonnes performantes, agréables et signalisées de manière adéquate entre les parkings des remontées mécaniques (Crans-Cry d'Er Signal) et le centre de Crans respectivement Montana afin d'améliorer leur complémentarité d'utilisation avec les centres (après-ski, achats, etc.), de même qu'entre les centres et lieux stratégiques ;• gestion du stationnement et aménagement des parkings centraux, respectivement des remontées mécaniques, améliorés (signalisation, qualité, sécurité, accès piétonnier, etc.) ;• parkings de captage (Etang Long, le Régent) en aval et aux entrées de la station pour accueillir les véhicules venant de la périphérie ou de l'extérieur de la station ;• augmentation de la desserte par les transports publics afin d'adapter l'offre à la nouvelle structure des déplacements sur le Haut-Plateau. <p>Des modes de gestion provisoire (zone de rencontre, zone 30), allant dans le sens du concept final d'urbanisme - mobilité doivent être réexaminés et homogénéisés sur l'ensemble des communes pour assurer la transition à court terme.</p> |
| Priorités / calendrier | <p>Les centres inventoriés ont été classés selon leur priorité, en tenant compte de leur rôle et fonction dans le contexte global du Haut-Plateau. Il est prévu de planifier en premier lieu l'aménagement des deux rues commerciales principales, puis les secteurs de liaison essentiels, pour finir par ceux dépendant de la planification d'autres infrastructures.</p> |
| Responsabilités | <p>L'aménagement des centres est clairement une tâche supra-communale dont la planification doit être assurée dans le cadre de l'organe intercommunal.</p> |



Aménagement des centres - Urbanisme

3 PROGRAMME D'EXECUTION

L'ACCM établit les règles de base qui seront appliquées par les communes.

| | |
|-------------------|--|
| Chargé de mission | <p>Sous-commission urbanisme-mobilité de l'ACCM :</p> <ul style="list-style-type: none">• 6 conseillers (1 délégué par commune) dont 1 assumera la présidence ;• 1 architecte-urbaniste, assumant la direction urbanistique et architecturale ;• Le service technique de la commune concernée ;• Secrétariat – coordination avec l'ensemble des domaines ; |
| Responsabilité | <p>La commission PDi est l'organe responsable de la démarche.</p> <p>La commission PDi formule des recommandations à l'intention des communes, maîtres d'œuvre des aménagements des places, rues, cheminements et autres objets urbanistiques et architecturaux.</p> |
| Objectifs | <p>Assurer sur l'ensemble du Haut-Plateau la prise en compte des qualités intrinsèques et historiques des lieux et bâtiments d'importance publique. Reconstruire l'image de la station conformément aux objectifs commerciaux définis, notamment afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réaménager les centres et rues commerciales principales en vue de la création de lieux de rencontre et commerciaux de qualité ;• Améliorer les liaisons piétonnes, notamment entre les lieux stratégiques, ainsi que entre les parkings des remontées mécaniques et les centres ;• Mettre en place des mesures d'accompagnement nécessaires au bon fonctionnement des espaces piétons ;• Encourager les déplacements à pied dans les centres et entre les principaux pôles d'activités ;• Gestion multimodale des déplacements (à pied, en vélo, en TP et en taxis, en voiture individuelle), compatible avec les objectifs d'aménagement et de gestion de la circulation. |
| Marche à suivre | <p>Les travaux de la commission PDi comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none">• examen et prise en compte des objectifs d'aménagements et principes adoptés par le PDi, ainsi que des projets déjà réalisés, tel que, par exemple, l'aménagement du centre de Crans, d'Ycoor et autres ;• coordination entre les divers projets d'aménagements, et définition de règles d'aménagement intercommunales, notamment l'aménagement et l'agencement des |

espaces publics, des bâtiments d'importance publique et des liaisons piétonnes et leur signalisation ;

- décision sur la démarche à adopter pour les divers projets : concours d'idée, commande d'avant-projet; groupe de travail interdisciplinaire ;
- établissement et études de variantes, avec estimations sommaires des coûts (niveau études préliminaires) ;
- choix d'une variante, selon les critères, les coûts et les effets induits par le projet ;
- catalogue des recommandations à l'intention des communes ;
- suivi de la réalisation des projets d'aménagement et d'architecture.

| | |
|--------------|---|
| Coordination | <p>Une coordination doit être assurée par la commission PDi avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'aménagement et l'organisation des sites stratégiques ;• la rénovation des infrastructures existantes. |
|--------------|---|

Calendrier Le calendrier est arrêté par la commission PDi.

| | |
|--------------------|---|
| Financement | <p>Le financement des travaux de la commission PDi est assumé par le budget de l'ACCM.</p> <p>En principe, la réalisation des travaux d'aménagement des centres sera prise en charge par les communes respectives.</p> |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none">• Règles d'aménagement définies.• Aménagements attractifs des lieux centraux.• Liaisons piétonnes entre lieux centraux (parkings de captage, sites stratégiques, lacs, etc.) attractives et bien signalisées.• Concept de mobilité adéquat, permettant de décharger les centres. |

4 RÉALISATION

| | |
|-----------------|---|
| Organe exécutif | <p>Les communes seront responsables de l'application des règles d'aménagement urbain et de mobilité définies par l'ACCM et de la réalisation des travaux.</p> |
|-----------------|---|



Aménagement des centres - Urbanisme

5 IMPACTS

Indicateurs de performance

- Diminution des déplacements en voiture individuelle ;
- Fréquentation (piétonne) des centres (ambiance, sécurité) ;
- Chiffre d'affaires des commerces ;
- Taux d'utilisation des parkings existants – multifonctionnalité des parkings ;
- Diminution des places de parc en surface aux centres.

Impacts sur le Haut-Plateau

Les mesures à mettre en place vont amener une augmentation de la qualité de vie sur le Haut-Plateau, tant pour les résidents à l'année que pour les résidents secondaires et les hôtes de passage.

L'image de Crans-Montana comme lieu touristique attractif et de détente sera renforcée. Ces aménagements vont également rendre la station dynamique.

Impacts par branches

Commerces - restauration

- Augmentation de l'attractivité de la station et de leur chiffre d'affaires.

Hôtellerie

- Augmentation de l'attractivité de la station, fidélisation et augmentation de la clientèle.

Construction

- Travail à disposition des entreprises de construction locales, qui permettra de compenser la diminution de projets de construction de résidences secondaires.

Communes

- Revalorisation des investissements réalisés il y a plusieurs années (parkings, centre de congrès, etc.), par des mesures d'accompagnement adéquates ;
- Augmentation du chiffre d'affaires des commerces situés dans les espaces revalorisés et donc des recettes fiscales.

Office du Tourisme – Remontées mécaniques

- Image améliorée et redynamisée de la station, plus attrayante pour les hôtes.



Aménagement des centres - Urbanisme

ANALYSE ET STRATEGIE 2016

| N° secteur | Commune | Objet | Activité(s) ou affectation actuelle(s) - situation actuelle | Enjeux - problématique 2006 | Priorité 2006 très forte (3) forte (2) faible (1) | Priorité 2016 très forte (3) forte (2) faible (1) | Objectifs d'aménagement | Principes d'aménagement Commentaires 2016 en rouge |
|------------|-------------------|--------------------------------------|--|---|--|--|--|---|
| 1 | Lens - Chermignon | Rue du Prado - Les Arcades | Le quartier Arcades - Prado est le centre principal de Crans : il est caractérisé par de nombreuses boutiques et commerces de luxe. Son ouverture sur la fameuse vue panoramique du Haut-Plateau et sa topographie douce en font un espace adapté à la flânerie et à la rencontre. | La circulation de transit, importante en haute saison, traverse le centre et rend cet espace peu accueillant. | 3 | 2 | Mise en valeur du caractère fort de cette avenue commerciale prestigieuse, par des aménagements adéquats. Fermeture temporairement la rue de Prado. Maintien à long terme du caractère commercial fort de l'avenue. Amélioration des liaisons entre les centres et lieux stratégiques. | Créer des espaces piétons, notamment sur les tronçons "Arcades - Prado", par un aménagement sobre et pluri-fonctionnel, si possible en évitant la création de petits sous-espaces, supprimer des places de parc en surface : réalisé en 2016. Objectif : Rendre l'affectation commerciale aux rez-de-chaussées obligatoire : en cours par la révision du RIC. Aménager de manière attractive et signaler les liaisons piétonnes, notamment vers les parkings de captage (Cry d'Er, Etang Long), vers le centre de Montana et vers le Régent : en cours - totems. |
| 2 | Lens | Parking Crans-Cry d'Er | Le parking de Cry d'Er est utilisé essentiellement par les usagers des remontées mécaniques. Hors de la saison d'hiver, le parking reste pratiquement inutilisé. | La différence de niveau ainsi que la mauvaise qualité de ses aménagements et de ses liaisons piétonnes avec le centre prêterait son utilisation pour une autre occupation autre que le ski. | 2 | 2 | Promotion de l'utilisation du parking de Cry d'Er comme parking de captage pour le ski et les activités du centre de Crans. Intégration du projet d'hôtel de M. Vitek. | Améliorer le confort et la sécurité de l'utilisateur piéton à l'intérieur du parking et sur la liaison piétonne avec le centre de Crans ; signaler le parking et la liaison piétonne de manière claire ; adopter une politique tarifaire claire ; supprimer progressivement les places de parc en surface ou bordure des routes. |
| 3 | Lens | Portes d'entrée de la station | Les portes d'entrée de la station à l'Est, à l'Ouest et au Sud des centres de Crans et de Montana ont une fonction primordiale d'accueil et d'identification. Les terrains de Golf sont notamment un élément de renommée internationale, identificateur du Haut-Plateau : ils soulignent l'histoire de la station, ses qualités paysagères et d'air pur. Ce sont des lieux de rassemblement, d'espace vert, de récréation. | Ces lieux stratégiques et d'accueil en station méritent d'être mis en évidence. | 3 | 3 | Requalification des portes d'entrée de la station. Aménagement des parkings de captage (Régent, Régina, Etang Long). Parking Régent : aménagé. Parking Etang Long : planification en cours. | Créer des liens paysagers, des accès piétonniers et cyclables entre les lieux d'accueil (parkings de captage, transports publics, activités sportives golf et ski, etc.) et les centres. Conserver des espaces de transition paysagère entre le bâti et le non-bâti. Requalifier les espaces autour de l'Etang Long pour leur donner une fonction de porte d'entrée de la station et des golfs ; aménager de manière attractive la rampe du Sporting et la place devant le Club-House (contrôler voire adapter le plan de quartier prévu). Animation musicale (études des projets de Jean Mudry, d'une scène musicale amovible). Examen du site pour intégration d'une maison de la culture. |
| 4 | Lens | Régent et liaison piétonne sur Crans | Le Régent constitue une infrastructure touristique importante et faisait partie d'une des plus belles promenades urbaines qui aboutissait aux Mélèzes. | Le centre du Régent est une infrastructure qui est détachée des autres centres urbains. La promenade des Mélèzes a perdu son attractivité par la transformation d'un espace public stratégique en bâtiments privés. | 2 | 3 | Affectation du Régent et de sa place à définir. Valorisation du parking du Régent (parking de captage). Réinstauration d'un espace public convivial et de rencontre aux Mélèzes. | Aménager la liaison piétonne entre le centre de Crans et le Régent pour qu'elle soit praticable et attractive en hiver également. Aménager la place du Régent selon les affectations futures prévues. Améliorer le centre de congrès ; en cas de création de parking, prévoir une liaison attractive entre celui-ci, le Régent et le centre de Crans. Affecter les terrains en aval des Mélèzes et aux abords du golf en zone d'utilité publique et/ou en zone hôtel. Maintenir une grande surface en espace vide, pour des activités de détente en plein air. |

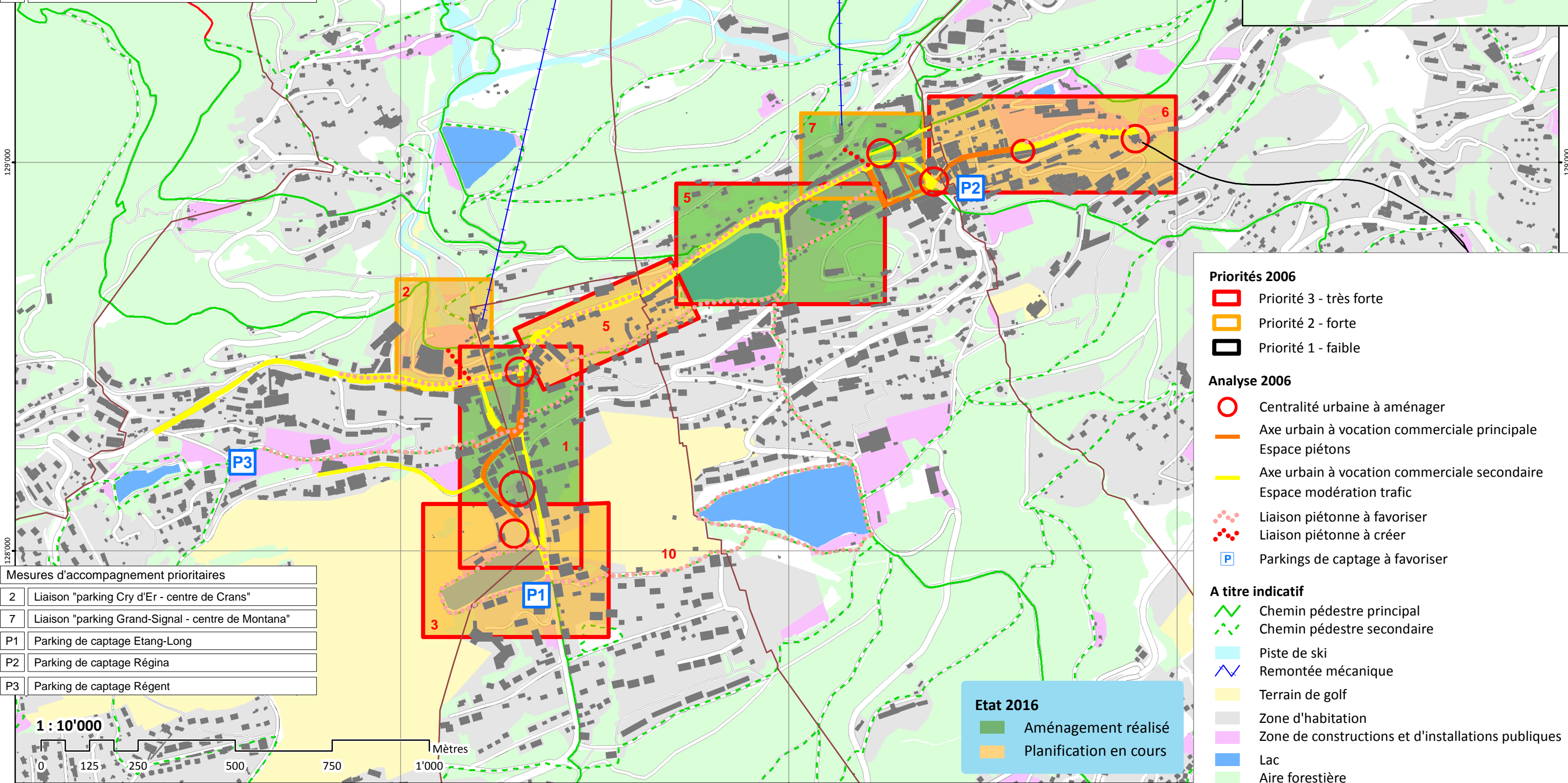
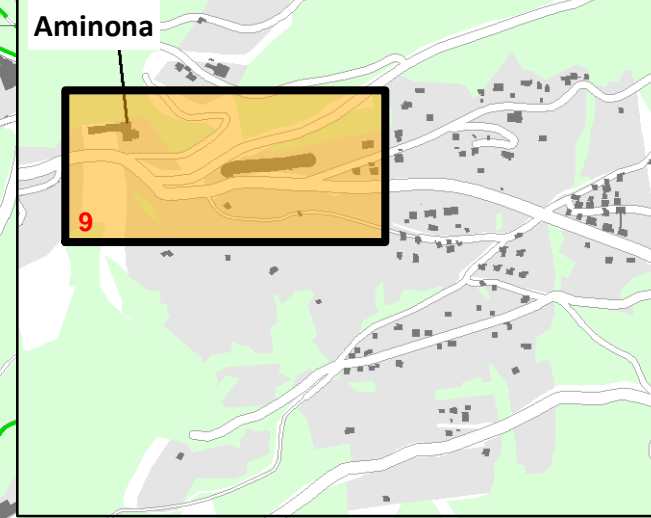
| N° secteur | Commune | Objet | Activité(s) ou affectation actuelle(s) - situation actuelle | Enjeux - problématique 2006 | Priorité 2006 très forte (3) forte (2) faible (1) | Priorité 2016 très forte (3) forte (2) faible (1) | Objectifs d'aménagement | Principes d'aménagement Commentaires 2016 en rouge |
|------------|----------------------|--|---|--|--|--|---|--|
| 5 | Chermignon - Montana | Ycoor, Colline du Parc, liaison entre Montana et Crans | La colline du Parc représente la cité historique de Crans-Montana. Les lacs d'Ycoor et de Grenon qui l'entourent caractérisent également ce site naturel exceptionnel. Ces espaces, adaptés à la récréation et au rassemblement, constituent des repères et symboles de la station. | Actuellement, les abords des lacs (notamment Grenon) sont peu valorisés et peu intégrés dans les aménagements urbains de la station. La colline du Parc sera entièrement construite d'ici peu. | 3 | 1 | Requalification des espaces récréatifs d'Ycoor et de Grenon. Promotion d'une liaison piétonne horizontale entre les centres. Conservation d'un espace ouvert aux environs du lac Grenon. | Définir les affectations et ambiances de ces lieux. Lier ces espaces de verdure par des éléments paysagers de continuité, garantir une liaison piétonne au pied de la Colline du Parc et renforcer les relations avec les centres voisins (Rawyl, Galeries de Crans, Prado). Adapter plan de quartier de la Colline du Parc pour dégager un espace libre sur la pente Ouest. PQ Colline du Parc : en vigueur à partir de 2016 |
| 6 | Randogne | Avenue de la Gare | Rue commerciale principale, servant de porte d'entrée Est de la station. De morphologie traditionnelle, avec des fonctions commerciales aux rez-de-chaussées et des logements aux étages, cette avenue est un lieu vivant et chaleureux. | L'ambiance familiale et commerciale est dépréciée par la circulation aux heures de pointe et les voitures stationnées. Veiller à une affectation publique des terrains Régina (appartements de location, parkings) | 3 | 2 | Mise en valeur du caractère fort de cette avenue, par des aménagements adéquats. Investissements : étude réalisée. Maintien à long terme du caractère commercial fort de l'avenue. Amélioration des liaisons entre les centres. | Créer des espaces piétons ; requalifier l'arrivée du funiculaire ; aménager et signaler des liaisons piétonnes, notamment depuis l'arrivée du funiculaire et depuis les parkings de captage (Signal - centre de Montana) ; revaloriser les parkings de captage (signalisation, etc.) - se référer aux projets en cours. Rendre l'affectation commerciale aux rez-de-chaussées obligatoire. Requalifier le tronçon Gare - Poste par une infrastructure d'accueil de connotation "porte d'entrée" ; régler l'articulation entre l'Avenue de la Gare et la Place Victoria. |
| 7 | Montana | Quartier des Vignettes et du Rawyl | Centre principal de Montana : endroit avec une forte mixité de fonctions (commerces, restaurants, casino, départ vers les remontées mécaniques, église, etc.). Espace ouvert, ensoleillé. | L'ambiance de lieu de rencontres est dépréciée par la circulation et par un espace fragmenté. | 2 | 1 | Renforcement de cet espace comme cœur urbain par une meilleure composition de l'espace public. Maintien à long terme du caractère commercial fort du quartier. Amélioration des liaisons entre les centres stratégiques. | Créer des espaces piétons (Ouest du Rawyl), transition entre les divers espaces à organiser et mettre en valeur (entre Ycoor et le quartier du Rawyl, etc.). Rendre l'affectation commerciale aux rez-de-chaussées obligatoire, privilégier les petits commerces et non ceux qui génèrent un important trafic automobile. Lier les différents espaces stratégiques (Ycoor, parkings des remontées mécaniques, église, avenue de la Gare) par des éléments de continuité (mobilier urbain, éléments paysagers, etc.). |
| 8 | Montana | La Moubra | Espace de récréation et de détente, avec une pluralité de fonctions : baignade, tennis, football, buvettes, camping, etc. Aménagement d'un centre aquatique. | Ce magnifique espace de verdure mérite d'être mis en valeur et maintenu comme espace de détente. | 1 | 3 | Maintien d'un espace vert de détente et requalification dans ce sens à mettre en place. Affectation et organisation de ces espaces à déterminer (cf. sites stratégiques). | Aménager les rives du lac, notamment sur la rive Est ; aménager une transition continue entre le lac et ses alentours ; développer et signaler les liaisons piétonnes et cyclables avec les autres centres (Etang-Long, Etang Grenon) ; maintenir des buvettes avec des aménagements et du mobilier attractifs. Prévoir une affectation et des aménagements permettant de conserver un espace vide et de verdure : espace "familles" et jeunes, activités de plein air. |
| 9 | Mollens | Aminona | Le centre d'Aminona n'a pour l'instant qu'une fonction utilitaire : départ des remontées mécaniques, carrefour. | Le quartier de l'Aminona est composé de grands complexes résidentiels autour d'une place centrale peu attractive. | 1 | 3 | Requalification de la place centrale de l'Aminona pour lui donner une fonction de "centre". Gestion des aménagements extérieurs des futures constructions pour permettre de donner une âme au quartier. | Aménager la place de manière conviviale, favoriser des lieux de rencontre. Créer des espaces-centres, des lieux publics de récréation. Favoriser les résidences secondaires louées et garantir des emplacements pour des futurs commerces, lorsque la capacité des lits aura augmenté (selon les prévisions du plan de quartier en cours). |

| N° secteur | Commune | Objet | Activité(s) ou affectation actuelle(s) - situation actuelle | Enjeux - problématique 2006 | Priorité 2006 très forte (3) forte (2) faible (1) | Priorité 2016 très forte (3) forte (2) faible (1) | Objectifs d'aménagement | Principes d'aménagement Commentaires 2016 en rouge |
|------------|--------------|-------------------------------|---|--|--|--|--|---|
| 10 | Haut-Plateau | Liaisons entre lieux centraux | Les différents espaces centraux du Haut-Plateau sont actuellement mal reliés les uns et les autres, sans tenir compte d'un réseau d'ensemble et d'une valorisation globale. Seuls le réseau routier et quelques sentiers de randonnée pédestre hors station sont actuellement considérés. | Aménagements urbains et touristiques ainsi que signalétiques inadéquats et manquants, notamment pour la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.) dans le centre de la station. | 2 | 2 | Améliorer les liaisons entre les centres et lieux stratégiques, notamment pour la mobilité douce. Mise en valeur des espaces urbains et verts en les thématissant et les rendant accessibles à tous. Ré-installation d'un espace public convivial et de rencontre aux Mélézes. | Elaborer un concept de "balades urbaines" reliant et revalorisant les centres ainsi que les lacs (axe horizontal entre les centres de Crans et de Montana, axe vertical entre le haut et le bas de la station, axe horizontal entre les lacs Miriougues - Etang Long - Moubra). Garantir l'utilisation multiple par tous les moyens de mobilité douce (piétons, cyclistes, chaise roulante, etc.) en aménageant des balades urbaines adéquates et en veillant à un mobilier urbain attractif et sécurisant (éclairage, été/hiver, buvettes, bancs publics, revêtement du sol, largeur des sentiers, etc.). Mettre en place une signalisation utilitaire, mais également thématique par balade (signalisation de courtes distances). |
| 11 | Haut-Plateau | Transports publics | L'accès à la station et la circulation à l'intérieur de la station souffrent actuellement de surcharges ponctuelles dues à l'utilisation de la voiture individuelle. Dans l'objectif de créer des espaces conviviaux, piétons et de rencontre, le fonctionnement des transports publics doit être ré-examiné et amélioré. | Prédominance de la voiture individuelle avec trois places de stationnement : lieu d'habitation, lieu d'activités/loisirs (remontées mécaniques), lieu de consommation/rencontre (centres). | 2 | 2 | Développement des transports publics (TP). Décharge de la circulation individuelle dans les centres. | Améliorer la desserte, notamment entre les zones d'habitation et les centres de la station. Harmoniser les dessertes par SMC (gratuites) et les cars postaux (interfaces, arrêts, horaires, etc.). |

Le secteur n°4 "Régent et liaison piétonne sur Crans" sera traité dans l'objet n°10. Les aspects urbanistiques de la Moubra (secteur n°8) seront traités dans le cadre de la planification de l'ensemble du site (coordination avec les domaines "Infrastructures existantes" et "Sites stratégiques - Infrastructures projetées").



| | |
|----|--|
| 1 | Rue du Prado - Les Arcades |
| 2 | Parking Crans - Cry-d'Er |
| 3 | Portes d'entrée de Crans |
| 5 | Ycoor, Colline du Parc, liaison entre Montana et Crans |
| 6 | Avenue de la Gare |
| 7 | Quartier des Vignettes et du Rawyl |
| 9 | Aminona |
| 10 | Liaisons entre lieux centraux |
| 11 | Tansports publics |



Mesures d'accompagnement prioritaires

| | |
|----|--|
| 2 | Liaison "parking Cry d'Er - centre de Crans" |
| 7 | Liaison "parking Grand-Signal - centre de Montana" |
| P1 | Parking de captage Etang-Long |
| P2 | Parking de captage Régina |
| P3 | Parking de captage Régent |

Priorités 2006

- Priorité 3 - très forte
- Priorité 2 - forte
- Priorité 1 - faible

Analyse 2006

- Centralité urbaine à aménager
- Axe urbain à vocation commerciale principale
Espace piétons
- Axe urbain à vocation commerciale secondaire
Espace modulation trafic
- Liaison piétonne à favoriser
- Liaison piétonne à créer
- P Parkings de captage à favoriser

A titre indicatif

- Chemin pédestre principal
- Chemin pédestre secondaire
- Piste de ski
- Remontée mécanique
- Terrain de golf
- Zone d'habitation
- Zone de constructions et d'installations publiques
- Lac
- Aire forestière

Etat 2016

- Aménagement réalisé
- Planification en cours

